



JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

TARIF DES ABONNEMENTS		ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS	
	1 an	6 mois	Les demandes d'abonnements et annonces doivent être adressées au Directeur de l'Imprimerie à Koulouba.	La ligne	200 francs
Etats de l'ex-A.O.F.	1.200 fr.	700 fr.	Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 50 francs.	Chaque annonce répétée	moitié prix
France	1.300 fr.	800 fr.	Les abonnements prendront effet à compter de la date d'arrivée de leur montant.	(Il n'est jamais compté moins de 1.000 francs pour les annonces)	
Stranger	1.400 fr.	900 fr.	Les abonnements et annonces sont payables d'avance	Les copies pour insertion doivent parvenir au plus tard les 5 et 20 de chaque mois pour paraître dans les J. O. des 15 et 1 ^{er} suivants	
Prix au numéro de l'année courante et précédente	50 fr.			Aucune annonce commerciale ou à caractère commercial n'est acceptée	
Prix au numéro des années précédentes	60 fr.				
Par poste, majoration de 5 francs par numéro					

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes de la République du Mali

DECRETS — ARRETES ET DECISIONS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU TOURISME

Personnel 946

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

27 nov. 1973 1991 DI-2. — Arrêté autorisant le transfert à Bobo-Dioulasso (République de Haute-Volta) des restes mortels de Ouattara Sinsikolo 945

27 novembre 1995 DI-2. — Arrêté autorisant le transfert en Grande-Bretagne des restes mortels de Webster Ian Mc Callem 946

Personnel 946

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Personnel 949

MINISTÈRE DES FINANCES

21 août 1973. 0033 MF-DNI-SI. — Décision portant jugement de réclamation en matière de Contributions directes et taxes assimilées 968

26 novembre 1989 MF-DNB-AC. — Arrêté accordant une avance de trésorerie 965

26 novembre 1990 MF-DNB-AC. — Arrêté accordant une avance de trésorerie pour règlement des impayés 965

27 novembre 1994 MF. — Arrêté portant restitution d'acomptes d'impôts sur le revenu des valeurs mobilières devenus sans objet et divers droits d'Enregistrement perçus 965

29 novembre 2004 MF-DNI. — Arrêté autorisant le transfert de propriété foncière de certains immeubles sis en République du Mali 966

29 novembre 2005 MF-DNB-SB-BLP. — Arrêté portant autorisation au Budget d'Etat 1973 les virements de crédits 967

29 novembre 2006 MF-DNB-SB-BLP. — Arrêté portant résiliation de contrat de marché n° 25 967

29 novembre 2009 DNI. — Arrêté rendant exécutoires divers états de liquidation des Contributions indirectes et taxes assimilées 967

29 novembre 2010 MF-DNI. — Arrêté portant approbation de divers rôles des Contributions directes et taxes assimilées 968

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, SECONDAIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

12 nov. 1973 1885 MESSRS-DNERS. — Additif à l'arrêté interministériel n° 1639 MESSRS-MSPJAS-DNESRS portant nomination de personnel enseignant à l'Ecole Nationale de Médecine 968

27 novembre 1992 MESSRS-DNESRS. — Additif à l'arrêté interministériel n° 1639 MESSRS-MSPJAS-DNESRS portant nomination de personnel enseignant à l'Ecole Nationale de Médecine .. 968

Personnel 968

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Personnel 970

MINISTÈRE DU COMMERCE

3 décembre 2032 MC. — Arrêté portant homologation des prix officiels des carburants pour compter du 3 décembre 1973 971

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Personnel 971

GOUVERNEUR DE REGION DE BAMAKO

19 novembre 1319 CG. — Arrêté érigeant en village autonome le hameau de Gouassa 973

GOUVERNEUR DE REGION DE MOPTI

12 décembre 213 GRM-CAB-CE. — Décision portant agrément des commerçants de 6^e et 7^e catégories installés ou opérant en 5^e Région 973

PARTIE OFFICIELLE

Actes de la République du Mali

Décrets - Arrêtés et Décisions

Ministère des Transports,
des Télécommunications et du Tourisme

Par décisions en date des :

15 décembre 1973. — M. Lansana Camara, préposé-technique de 2^e classe 2^e échelon des Postes et Télécommunications, en service à Bamako (centre émetteur), est muté à Sikasso-technique, en remplacement numérique de M. Ibrahima Koïta qui a reçu une autre affectation.

L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à sa charge.

M. Ibrahima Koïta, préposé-technique de 2^e classe 3^e échelon des Postes et Télécommunications, en service à Sikasso-technique, est muté à Bamako (centre-émetteur) en remplacement numérique de M. Lansana Camara qui a reçu une autre affectation.

L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à sa charge.

19 décembre 1973. — M. Zourkoufili Mohomodou Maïga, stagiaire des Postes et Télécommunications, en service à Bamako, Division de l'Exploitation des Télécommunications, est muté à Mopti (BCTR), en remplacement de M. Belco Sango parti à un stage de formation professionnelle à Abidjan.

L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à sa charge.

Les agents des Postes et Télécommunications dont les noms figurent au tableau ci-dessous, nommés par arrêté n° 1638 MT-DNFPP-3 du 1^{er} octobre 1973 susvisé, reçoivent les affectations suivantes :

- MM. Sékou Sangaré, contrôleur stagiaire, Division de l'Exploitation des Télécommunications, Bamako, en remplacement numérique de M. Zourkoufili Mohomodou Maïga qui a reçu une autre affectation ;
Daïrou Diallo, contrôleur stagiaire, BCTR Bamako, en complément d'effectif ;
Michel Dakouo, CIEM stagiaire, RUB Bamako, en complément d'effectif ;

MM. Karamoko Ballo, CIEM stagiaire, RUB Bamako (Central téléphonique) en complément d'effectif ;
Toma Diallo, CIEM stagiaire, Secteur Mopti, en complément d'effectif.

M. Toma Diallo voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à sa charge.

Ministère de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité

1991 DI-2. — Par arrêté en date du 27 novembre 1973, est autorisé le transfert à Bobo-Dioulasso (République de Haute-Volta) des restes mortels de M. Ouattara Sinsikolo, décédé à Bamako le 19 novembre 1973.

Les dépenses résultant de ce transfert sont à la charge de l'Ambassade de la République de Haute-Volta au Mali.

1995 DI-2. — Par arrêté en date du 27 novembre 1973, est autorisé le transfert en Grande-Bretagne des restes mortels de M. Webster Ian McCallem, décédé à Bamako le 15 novembre 1973.

Les dépenses résultant de ce transfert sont à la charge du Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Par arrêtés en date des :

27 novembre 1973. — Les administrateurs civils stagiaires dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité par arrêté n° 1846, 1942, 1945 et 1947 MT-DNFPP-5 des 3 et 22 novembre 1973 du Ministre du Travail, reçoivent les affectations ci-après :

A. — PREMIERS ADJOINTS :

Premier adjoint au Commandant de Cercle de Ségou :

— M. Badi Ould Ahmed Ganfoud, en remplacement de M. Sidi Kinta, appelé à d'autres fonctions.

Adjoint au Commandant de Cercle de Yanfolila :

— M. Aguibou Sanogo, en remplacement de M. Modibo Sidibé, appelé à d'autres fonctions.

Adjoint au Commandant de Cercle de Dioïla :

— M. Issa Katilé, en remplacement de M. Bakary Sidibé, appelé à d'autres fonctions.

B. — DEUXIEMES ADJOINTS :

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Tombouctou :

— M. Oumar Traoré, en remplacement de M. Mohamed Ould Talib, appelé à d'autres fonctions.

Deuxième adjoint au Commandant de cercle de Nioro :

— M. Amadou Tiokari, en remplacement de M. Abdoulaye Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Koulikoro :

— M. Seydou Sidibé, en remplacement de M. Ousmane Siriman Sidibé, appelé à d'autres fonctions.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Goundam :

— M. Ibrahim Sylla, en remplacement de M. Amadou Cissé, muté.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Bougouni :

— M. Djibrilou Diallo, en remplacement de M. Noël Diarra, appelé à d'autres fonctions.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Mopti :

— M. Hamidou Kané, en remplacement de M. Gaoussou Tounkara, appelé à d'autres fonctions.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Douentza :

— M. Paul Koné, en remplacement de M. Bakary Waïgalo, admis à la retraite.

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Niono :

— M. Moulaye Bocoum (nouvelle création).

Deuxième adjoint au Commandant de Cercle de Bourem :

— M. Mamadou Diallo, (poste vacant).

28 novembre 1973. — L'arrêté n° 1642 MDIS-DGSS du 20 octobre 1973 est rapporté en ce qui concerne l'admission à la retraite pour compter du 31 décembre 1973 de M. Bakary Doumbia, inspecteur de police, mle 00128, en service au Commissariat de police de la ville de San.

30 novembre 1973. — M. Boubacar Ly, administrateur civil de 3° classe 3° échelon, précédemment chef de Cabinet du Gouverneur de la région de Ségou, est nommé chef de Cabinet du Gouverneur de la région de Sikasso, en remplacement de M. Oumar Sow qui reçoit une autre affectation.

M. Oumar Sow, rédacteur d'Administration de 1^{re} classe 2° échelon, précédemment chef de Cabinet du Gouverneur de la région de Ségou, est nommé chef de Cabinet du Gouverneur de la région de Ségou, en remplacement de M. Boubacar Ly, muté.

1^{er} décembre 1973. — M. Bafing Diarra, commis d'Administration de 2° classe 3° échelon, précédemment chef d'Arrondissement de Koula, cercle de Koulikoro, est relevé du commandement et reste maintenu à la disposition du Gouverneur de la région de Bamako.

Par décisions en date des :

29 novembre 1973. — Sont engagés pour compter du 1^{er} septembre 1973 pour six mois dans la Garde républicaine du Mali en qualité d'élèves gardes sous les numéros matricules ci-après et affectés à la Compagnie centrale et d'Instruction les jeunes recrues du contingent 1973 de l'Armée malienne et dont les noms suivent :

Aliou Traoré,	mle 6358
Daouda Bagayoko,	mle 6359
N'To Bagayoko,	mle 6360
Siratigui Diarra,	mle 6361
Fatogoma Kané,	mle 6362
N'Do Konaté,	mle 6363
Adama Doumbia,	mle 6364
Dienta Traoré,	mle 6365
Bourlaye Traoré,	mle 6366
Moussa Samaké,	mle 6367
Sidiki Samako,	mle 6368.

Les intéressés sont engagés en remplacement numérique des gardes ci-dessous cités décédés, révoqués ou démissionnaires.

Moussa Coulibaly, mle 5345, décédé le 24-1-1973 ;
 N'Golo Sangaré, mle 4929, révoqué le 1-2-1973 ;
 Dioumé Sidibé, mle 6076, démissionnaire le 1-2-1973 ;
 Alassane Coulibaly, mle 5213, décédé le 23-3-1973 ;
 Férédian Samaké, mle 4663, décédé le 25-3-1973 ;
 Koman Diakité, mle 4880, décédé le 21-4-1973 ;
 Seydou Berthé, mle 6297, démissionnaire le 1-5-1973 ;
 Lamine Traoré, mle 4020, décédé le 25-5-1973 ;
 Daouda Kéita, mle 5018, décédé le 8-6-1973 ;
 Mamadou Touré, mle 5515, décédé le 19-7-1973 ;
 Mogotigui Kéita, mle 5742, décédé le 19-7-1973.

Sont constatés pour compter des dates ci-après indiquées les franchissements automatiques d'échelon des gardes républicains dont les noms suivent :

MLE	NOMS ET PRENOMS	GRADE	ECHELON ANCIEN	DATE DE PASSAGE	ECHELON	DATE DE PASSAGE
<i>COMPAGNIE DE COMMANDEMENT ET DES SCES A BAMAKO</i>						
4416	Karamoko Coulibaly	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5386	Mamourou Diakité	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5269	Dramane Diarra	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5587	Zan Diallo	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5278	Guemis Doumbia	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5546	Nouhoum Diarra	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5636	Boubacar Traoré	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5691	Seyba Traoré	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5520	Idrissa Coulibaly	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5198	Tréna Zanté dit Issa	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5606	Mamadou Coulibaly	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4566	Koléba Cissoko	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5665	Djibril Diarra	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73

MLE	NOMS ET PRENOMS	GRADE	ECHELON ANCIEN	DATE DE PASSAGE	ECHELON	DATE DE PASSAGE
5385	Mamadou Coulibaly	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4976	Alpha Tangara	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5286	N'Golo Ouattara	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5519	Mamadou Dembélé	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5524	Zanga Koné	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5659	Kaba Niambélé	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5650	Diarraké Sidibé	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4822	Barassé Fomba	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5474	Tiono Konaté	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5260	Niarra Sanogo	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5907	Hamed Sow	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
NI. 20	Niamankolo Babo	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>COMPAGNIE CENTRALE ET D'INSTRUCTION A BAMAKO</i>						
5497	Laddé Koïta	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5324	Zoumana Diakité	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4980	Zan Diarra	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE KAYES</i>						
5552	Cheickna Diako	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE YELIMANE</i>						
NI. A	Fousseiny Sibi	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE NIORO</i>						
NI. 8	Sidi Dicko	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE DIOILA</i>						
4589	Niantigui Dembélé	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE NARA</i>						
5098	Nambougary Kéïta	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE SIKASSO</i>						
4735	Karamoko Ballo	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5396	Massaman Kéïta	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4627	Fadibi Doumbia	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE KOLONDIÉBA</i>						
5660	Djinnémoussa Niambélé	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE SEGOU</i>						
4900	Toumani Coulibaly	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
5187	Kongosséry Diarra	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE NIONO</i>						
NA. 21	Mahamoudou Bah	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE MOPTI</i>						
GA. 25	Aly Kalla	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE NIAFUNKÉ</i>						
NF. 12	Bilali Alidni Yatara	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE BANKASS</i>						
4985	Oumar Bocar	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE GAO</i>						
TO. 89	Mahmoud O/Md. Sané	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
GO. 88	Toubissy Ag Mena	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
TO. 78	Lahoan Ould Brahim	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE GOUNDAM</i>						
SR. 62	Dahama Ould Mohamed	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE DIRE</i>						
DO. 13	Moussa Tokoye	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE BOUREM</i>						
GO. 113	Mohamed E/ Ag Infa	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
4914	Ahmadou Ousmane	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE TOMBOUCTOU</i>						
GR. 2	Houssouba Coulibaly	Sergent-chef	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE GOURMA-RHAROUS</i>						
DO. 44	Alou Maïga	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE D'ANSONGO</i>						
GO. 76	Ibrahim Ag Aboubacrine	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
AN. 109	Harouna Aihouda	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE MENAKA</i>						
GA. 26	Seydou Maïga	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
<i>CERCLE DE KIDAL</i>						
GA. 10	Ibrahim Maïga	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73
GA. 43	Najim Ould Relly	Sergent	1 ^{er} échelon	1-10-71	2 ^e échelon	1-10-73

Ces franchissements prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1973.

Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1974 la démission de son emploi offerte par le caporal de 3^e échelon, Mamadou Traoré, mle 5671, en service à l'Arrondissement de Dogo, cercle de Bougouni.

Ministère du Travail

Par arrêtés en date des :

13 novembre 1973. — M. Ibrahima Kané, technicien de 2^e classe 3^e échelon du Génie civil et des Mines, précédemment en position de disponibilité, est rayé des contrôles à compter du 22 mars 1973, date de son décès.

27 novembre 1973. — Il est mis fin pour compter du 27 octobre 1973 au détachement auprès du Gouvernement de la République du Sénégal de M. Ferdinand Diarra, mle 232 51-H, professeur de Lettres de l'Enseignement secondaire général de 2^e classe 4^e échelon, des cadres de la République du Mali.

A compter du 28 octobre 1973 et conformément au paragraphe « B » de l'article 94 de la loi n° 61-57 AN-RM du 15 mai 1961 fixant le Statut général des fonctionnaires de la République du Mali, une disponibilité de trois (3) ans renouvelable pour études est accordée à M. Ferdinand Diarra, professeur de Lettres de l'Enseignement secondaire général de 2^e classe 4^e échelon, mle 232 51-H, à l'Ecole normale supérieure de Dakar.

28 novembre 1973. — M. Illo Cissoko, précédemment greffier journalier 8^e catégorie « A » de la CCFC, mle 50.581 C, titulaire du diplôme de l'Ecole nationale d'Administration (spécialité Justice), est nommé magistrat stagiaire et mis à la disposition du Ministre de la Justice, garde des Sceaux à Bamako.

M. Cissoko est tenu de faire valider au niveau de la Caisse des Retraites ses services auxiliaires effectués en qualité d'agent journalier.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Les agents dont les noms suivent, titulaires du diplôme de l'Ecole nationale d'Administration (section Economie) sont nommés inspecteurs stagiaires des Douanes.

MM. Oumar Traoré ;
Amady Bréhima Camara.

Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Finances.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

M. Cheick Amadou Tidiani Sissoko, titulaire du brevet de technicien (spécialité Electronique - session de juin 1973),

est nommé technicien stagiaire du Génie civil et des Mines et mis à la disposition du Ministre du Développement industriels et des Travaux publics.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

M. Mamadou Dathé Camara, dessinateur-mètreur journalier, mle 51.968, titulaire du brevet de technicien (spécialité Dessin bâtiment - session de juin 1973), est nommé technicien stagiaire du Génie civil et des Mines et mis à la disposition de la Direction nationale du Génie rural.

A la suite de sa nomination dans le corps des techniciens du Génie civil et des Mines, l'intéressé est rayé des contrôles des agents de la Convention collective fédérale du bâtiment et des Travaux publics (CCFC - BTP).

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 26 juillet 1973, date d'obtention du diplôme.

Les agents dont les noms suivent, titulaires du brevet de technicien (spécialité Douanes) de l'Ecole centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration, sont nommés contrôleurs stagiaires des Douanes :

MM. Sidy Touré ;
Adama Mouncoro ;
Mamadou N'Diaye ;
Sériba Tangara.

Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Finances.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

29 novembre 1973. — M. Mamadou Samba Diarra, mle 22 982-T, inspecteur stagiaire du Travail, en service détaché à la Société Energie du Mali à Bamako, qui a terminé son année de stage réglementaire le 31 octobre 1973, est, à compter du 1^{er} novembre 1973, titularisé dans son emploi et nommé inspecteur du Travail de 3^e classe 1^{er} échelon.

L'intéressé conserve un (1) an d'ancienneté civile au titre du stage.

30 novembre 1973. — M. Monzon Samaké, secrétaire des Greffes et Parquets de 2^e classe 4^e échelon, titulaire du diplôme de sortie de l'ENA (section Justice), est nommé magistrat stagiaire et mis à la disposition du Ministre de la Justice garde des Sceaux.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

La décision n° 1066 MT-DNFPP-2 du 24 juin 1972 susvisée, acceptant la démission de son emploi offerte par M^{me} Evariste née Malado Diakitè, aide-sociale de 2^e classe 3^e échelon, précédemment en service à Gao, est abrogée.

A compter de sa date de reprise de service et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 25 du 5 avril 1972 et de

l'arrêté d'application n° 437 MT-DNFPP-DG du 30 juin 1972, M^{me} Evariste née Malado Diakité, aide-sociale de 2^e classe 3^e échelon, précédemment en service à Gao, est rappelée à l'activité, intégrée dans la catégorie « C » et reclassée suivant le tableau de concordance aide-sociale de 2^e classe 1^{er} échelon, AC. attribuée : 9 mois.

M^{me} Evariste née Malado Diakité est remise à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales.

La Commission administrative paritaire du corps des maîtres du 2^e cycle siégera en Conseil de discipline pour statuer sur la radiation éventuelle des contrôles des agents dont les suivent :

MM. Oumar Sylla, maître du second cycle de 3^e classe 1^{er} échelon en service à Bolibana (second cycle) ;
Assimou Traoré, maître du second cycle de 3^e classe 2^e échelon en service à Bolibana (second cycle).

Cette Commission est composée comme suit :

Président :

Le Directeur général de la Fonction publique et du Personnel.

Membres :

Un Représentant du Ministre de l'Enseignement fondamental, de la Jeunesse et des Sports ;
Un Représentant du Ministre des Finances ;
Un Représentant de l'Inspection générale des Affaires administratives, économiques et financières ;
Quatre Membres représentant le Personnel, désignés par l'Organisation syndicale.

Les Membres éliront parmi eux un rapporteur du Conseil qui se réunira à la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel sur convocation de son Président.

Les questions à poser à l'exclusion de toutes autres sont les suivantes :

1^{re} Question : Est-il exact que MM. Oumar Sylla et Assimou Traoré n'ont pas rejoint leur poste depuis la rentrée scolaire d'octobre 1973 ?

2^e Question : Si oui, cette absence irrégulière est-elle de nature à entraîner la radiation d'office des contrôles de ces agents ?

Les enseignants dont les noms suivent :

M. Bencoro Coulibaly, maître du 1^{er} cycle de 2^e classe 1^{er} échelon en service à N'Tomikorobougou, Bamako ;

M^{me} Haïdara née Nana Traoré, maîtresse du 1^{er} cycle de 2^e classe 2^e échelon, en service à Ouolofobougou, Bamako, sont déférés devant un Conseil de discipline composé comme suit :

Président :

Le Directeur général de la Fonction publique et du Personnel.

Membres :

Un Représentant du Ministre de l'Enseignement fondamental, de la Jeunesse et des Sports ;

Un Représentant du Ministre des Finances ;

Un Représentant de l'Inspection générale des Affaires administratives, économiques et financières ;

Quatre Membres représentant le Personnel désignés par l'organisation syndicale.

Les Membres éliront parmi eux un rapporteur du Conseil qui se réunira à la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel sur convocation de son Président.

Les Questions à poser à l'exclusion de toutes autres sont les suivantes :

1^{re} Question : Sont-ils exacts les faits reprochés à M. Bencoro Coulibaly et M^{me} Haïdara née Nana Traoré et relatés dans le dossier de l'affaire ?

2^e Question : Si oui, M. Bencoro Coulibaly et M^{me} Haïdara née Nana Traoré sont-ils passibles de l'une des sanctions prévues à l'article 46 du Statut général des fonctionnaires du Mali et pour l'application desquelles l'avis du Conseil est requis ?

3^e Question : Dans l'affirmative, laquelle ?

M. Amadou Cissé, moniteur d'Agriculture, précédemment en service à la Direction régionale du Développement rural à Sikasso, admis au concours direct de recrutement de préposés des Douanes, est considéré comme démissionnaire d'office de ses fonctions de moniteur d'Agriculture et rayé du contrôle des effectifs de l'Agriculture pour compter du 1^{er} janvier 1971.

M. Oussouby Kanté, maître du 1^{er} cycle, précédemment en service en République de Côte d'Ivoire est pris en charge par la Fonction publique malienne en qualité de maître du 1^{er} cycle stagiaire et mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement fondamental, de la Jeunesse et des Sports.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

M^{me} Diallo née Namissa Touré, maîtresse du second cycle de 1^{re} classe 4^e échelon, est, sur sa demande, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 1^{er} janvier 1974.

M. Moussa Kéita, infirmier de Santé de 2^e classe 4^e échelon, en service à l'AM. de Kangaba, est déféré devant un Conseil de discipline composé comme suit :

Président :

Le Directeur général de la Fonction publique et du Personnel.

Membres :

Un Représentant du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales.

Un Représentant du Ministre des Finances ;

Un Représentant de l'Inspection générale des Affaires administratives, économiques et financières ;

Quatre Membres représentant le Personnel, désignés par l'organisation syndicale.

Les Membres éliront parmi eux un rapporteur du Conseil qui se réunira à la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel sur convocation de son Président.

Les questions à poser à l'exclusion de toutes autres sont les suivantes :

1^{re} Question : Sont-ils exacts les faits reprochés à M. Moussa Kéita et relatés dans le dossier de l'affaire ?

2^e Question : Si oui, M. Moussa Kéita est-il passible de l'une des sanctions prévues à l'article 46 du Statut général des fonctionnaires du Mali et pour l'application desquelles l'avis du Conseil est requis ?

3^e Question : Dans l'affirmative, laquelle ?

Les agents dont les noms suivent, définitivement admis à l'examen de sortie de l'Ecole normale supérieure de Bamako, session de juin 1973, sont nommés professeurs stagiaires de l'Enseignement secondaire et mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, secondaire et de la Recherche scientifique :

Mathématiques :

Ibrahima Fofana ;
Gaoussou Traoré ;
Soutoucoumba Sissoko.

Histoire-Géographie :

Yayiya Maguiraga ;
Samba Kassé ;
Sékou Sidibé ;
Soumana Doumbia ;
Bougouzanga Koné ;
Youssouf Sako ;
Mouné Moussa Niambélé ;
Yamoussa Coulibaly.

Physique-Chimie :

Diola Bagayoko ;
Amadou Daba Diallo ;
Amidou Doucouré.

Anglais :

Ousmane Minta ;
Issiaka Ly ;
Mamadou Guèye ;
Ibrahima Traoré ;
Souleymane Sangaré ;
Mahamane Touré ;
Abdramane Coulibaly.

Sciences-Biologiques :

Mohamed Lahbib Messaoud ;
Séga Traoré ;
Patomon Harama ;

Mamadi Kéita ;
Issiaka Traoré ;
Moctar Kané ;
Lamine Laïco Traoré ;
Adama Siona Koné ;
Soumaïla Maïga ;
Idrissa Coulibaly ;
Sékou Samaké.

Philosophie :

Nabé Vincent Coulibaly ;
Cheïbane Coulibaly ;
Samba Soumaré ;
Mamadou Konaté ;
Ousmane Cissé.

Lettres :

Oumar Kanouté ;
Moussa Kanouté ;
Sendy dit Alain Tolofoudy ;
M^{me} Traoré née Anna Diarra ;
Dossé Joseph Coulibaly ;
Daniel Soumassé Diarra.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Les agents dont les noms suivent définitivement admis aux examens de fin d'études des Instituts pédagogiques d'Enseignement général, « Mention maîtres du 1^{er} cycle », sont nommés maîtres du 1^{er} cycle stagiaires et mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement fondamental, de la Jeunesse et des Sports.

INSTITUT PEDAGOGIQUE
D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE BAMAKO :

M. Mahamoudou Seydou Touré ;
M^{me} Aïssata Dieng ;
MM. Oumarou Ag Mohamed Ibrahim ;
Badian Traoré ;
M^{me} Oumou Amadou Traoré ;
M. Bréhima Koné ;
M^{me} Niaber Diangou ;
MM. Ousmane Dienta ;
Karim Coulibaly ;
M^{me} Ramata Koné ;
MM. Sidiki Traoré ;
Lamine Traoré ;
Moriba Koné ;
Seydou Diabaté ;
Mahamadou Assimi Coulibaly ;
Lucien Coulibaly ;
M^{me} Coulibaly Ina Yaro ;
MM. Karamoko Traoré ;
Philippe Coulibaly ;
Fakourou Diabaté ;
Cheick Diarra ;
Nianzé Diarra ;
S'di Baba Traoré ;

MM. Abdoulaye Sadio Dia ;
 Boubacar Kanouté ;
 Djibaro Sanogo ;
 Mamadou Nampé Traoré ;
 Ahmadou Moussa Traoré ;
 Mamadou Gassama ;
 Ibrahim Coulibaly ;
 M^{lle} Niakalé Soucko ;
 MM. Moussa Koné ;
 Mamadou Sissoko ;
 Sékou Diarra ;
 Mamadou Souba Diawara ;
 Oumar Touré ;
 Boubacar Doumbia ;
 M^{lle} Alimatou Kafouné Coulibaly ;
 M^{me} Tigana Fatimata Sékou Traoré ;
 Aïssata Maïga ;
 M. Adama Diawara ;
 M^{lle} Fatoumata Birama Traoré ;
 M. Soungalo Diarra ;
 M^{lle} Sitan Coulibaly ;
 MM. Bèye Conaré ;
 Dialimoussa Kouyaté ;
 Boubacar Bah ;
 M^{lle} Kadiatou Traoré ;
 Goundo Kokaina ;
 MM. N'Tji Coulibaly ;
 Constant Coulibaly ;
 Yaya Doumbia ;
 Sékou Ouologuem ;
 Sidi Mohamed Traoré ;
 M^{lle} Mariam Diabaté ;
 MM. Missa Traoré ;
 Mamadou Diallo ;
 M^{lle} Mariam Tangara ;
 MM. Cheick Oumar Sissoko ;
 Allahi Coulibaly ;
 Lamadou Mari Coulibaly ;
 M^{lle} Batafing Kéita ;
 MM. Daouda Guindo ;
 Abdoul Karim Cissé ;
 Dramane Traoré ;
 M^{lle} Diouma Moussa Dramé ;
 MM. Adama Singaré ;
 M^{lle} Mathilde Soucko ;
 MM. Mountaga Diallo ;
 Kangalo Koné ;
 Sidiki Diawara ;
 Aliou Alassane Touré ;
 Tankélé Diarra ;
 Mohamed Lagdaff Agzéini ;
 Cheick Hamelle Guindo ;
 M^{lle} Fatoumatr Kéita ;
 M. Hamidou Doumbia ;
 M^{lle} Fanta Sadio Sacko ;
 Lala Moulkaria Coulibaly ;
 M. Mamadi Coulibaly ;

M^{me} Niambélé Kadiatou Mariko ;
 MM. Famodi Magassa ;
 Ouodiouma Traoré ;
 Moussa Diallo ;
 M^{lle} Lala Bou Cissé ;
 M. Amadou Togo ;
 M^{lle} Kadiatou Sylla ;
 MM. Mamadi dit Sandiakou Sissoko ;
 Diéli Fily Tounkara ;
 M^{lle} Diariatou Kamara ;
 MM. Dramane Diallo ;
 Fodié Coulibaly ;
 M^{lle} Mariam Diawara ;
 M. Djiguiba Kaba ;
 M^{lle} Mafouné Fané ;
 Sisi Alkassoum Maïga ;
 M^{me} Diallo Kadiatou Kansaye ;
 MM. Drissa Camara ;
 Jean Diarra ;
 Ismaïla Dembélé ;
 Madani Moulaye Kida ;
 M^{lle} Nafa Nango ;
 Fanta Nouhoum Sacko ;
 M. Idrissa Coulibaly ;
 M^{lle} Assitan Traoré ;
 Maténé Kéita ;
 Haoua Tounkara ;
 MM. Amadou Tiéman Traoré ;
 Hamadi Sima ;
 Kalifa Diarra ;
 Drissa Diarra ;
 Moussa Cissé.

INSTITUT PEDAGOGIQUE
 D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE SIKASSO :

MM. Fatogoma Kéita ;
 Fatogoma Diamouténé ;
 Yanourougou Diakité ;
 Mamadou Koné ;
 Souleymane Sidibé ;
 Souleymane Fatogoma Ouattara ;
 Ousmane Traoré ;
 Moctar Tall ;
 Kadary Diarra ;
 Tiémogo Kéita ;
 Moctar Dembélé ;
 M^{lle} Assoura Abba ;
 MM. N'Gogo Goïta ;
 Moctar Diallo ;
 Moussa Sidibé ;
 Yoguichié Coulibaly ;
 Salif Coulibaly ;
 Mohamed Lamine Diakité ;
 Mamadou Traoré ;
 Djibril Diancoumba ;
 Amadou Bengaly ;
 Abba Touré ;

MM. Seydou Moussa Diakité ;
 Issa Bassi Coulibaly ;
 Mamadou Moussa Traoré ;
 Dramane Djiré ;
 Lassana Berthé ;
 Moussa Traoré ;
 Seydou Kanté ;
 Mamadou Sogodogo ;
 Ibrahima Ousmane Cissé ;
 Youssouf Hamadi Tangara ;
 Youssouf Dembélé ;
 M^{me} Ouattara Diénéba Coulibaly ;
 MM. Ouazarzan Coulibaly ;
 Simon Pierre Diarra ;
 Moctar Magassouba ;
 Souleymane Bengaly ;
 Boukary Bagayoko ;
 Mamadou Doumbia ;
 Youssouf Tamboura ;
 Mamadou Sanogo ;
 M^{lle} Fatoumata Ouédraogo ;
 Sirama Bagayoko ;
 M^{lle} Rosine Diarra ;
 MM. Bréhima Camara ;
 Passani Bertin Sanon ;
 Tiadiogo Berthé ;
 M^{lle} Mariétou Diata Sangaré ;
 MM. Moussa Tiémoko Coulibaly ;
 Tinzanga Coulibaly ;
 Gaoussou Doumbia ;
 Doubala Dioma ;
 Bazile Dao ;
 Ousmane Sarr ;
 Madani Touré ;
 Bakary Koné ;
 Ampenda Bocoum ;
 Namakan Camara ;
 Salikou Koné ;
 Adama Doumbia ;
 Loumbé Kamaté ;
 Sidi Birama Dembélé ;
 Souleymane Coulibaly ;
 M^{me} Sissoko née F. Sissoko ;
 M^{lle} Aïssata Germaine Dembélé ;
 MM. Fadibi Bagayoko ;
 Zachari Coulibaly ;
 Siaka Bouba Singaré ;
 Mamadou Bouaré ;
 Kayo Traoré ;
 Bakary Coulibaly ;
 M^{lle} Monique Traoré ;
 MM. Massa Dembélé ;
 Seydou Touré ;
 M^{lle} Hawa Diakité ;
 MM. Soumaïla Traoré ;
 Sady Diawara ;
 Boubacar Konaté ;

MM. Dana Mounkoro ;
 Souleymane Guindo ;
 M^{lle} Kadidia Traoré ;
 MM. Allahassane Sangaré ;
 Moussa Berthé ;
 M^{lle} Mariam Bouaré ;
 MM. Drissa Diabaté ;
 Sadio Doumbia ;
 Moussa Seydou Ouattara ;
 Louho Dakouo ;
 M^{lle} Thérèse Sanou ;
 MM. N'Golo Coumaré ;
 Zoachim Dakouo ;
 Harouna M'Baye ;
 M^{lle} Maimouna Tounkara ;
 M. Moussa Sissoko.

INSTITUT PEDAGOGIQUE

D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE KAYES :

MM. Massiré Koné ;
 Lamine dit Oumar Diakité ;
 Bamba Konaré ;
 Mamadou Sokoné ;
 Abdoulaye Amadou N'Diaye ;
 Sadamoudou Diakité ;
 Bréhima Ouédraogo ;
 Moussa Fayinké ;
 Oumar Sangaré ;
 Sidi Yéhia Sounfountéra ;
 Mamadou Magassa ;
 Malik Adam Karagnara ;
 Abou Traoré ;
 Oumar Mamadou Touré ;
 Boubacar Adama Diallo ;
 Ibrahima Dramé ;
 Bana Sidda Touré ;
 Fama Mariko ;
 Modibo Sidibé ;
 Mounirou Soumbounou ;
 Sayan Doumbia ;
 Bablen Kanadjigui ;
 Idrissa Sissoko ;
 Sékou Sacko ;
 Mamadou Soumaré ;
 Bandiougou Konaté ;
 Aliou Tounkara ;
 Balla Dembélé ;
 Issa Sissoko ;
 Mamadou Bali Sissoko ;
 Tidiane Doumbia ;
 M^{lle} Mariam Amadou Sow ;
 MM. Famagan Sissoko ;
 Gouro Tounkara ;
 Fanta Sékou Sissoko ;
 Mohamadou Samaké ;
 Mamadou Abdoulaye Sylla ;
 M^{lle} Mariam Tembely ;

- MM. Gaoussou Kader Kéita ;
 Salif Doumbia ;
 Idrissa Kéita ;
 Abba Souleymane Maïga ;
 M^{lle} Oulématou Doucouré ;
 MM. Mamadou Baba Sissoko ;
 Pierre Claver Sidibé ;
 Sambou Sissoko ;
 Namakan Coulibaly ;
 Modibo Fadiga ;
 Ibrahima Konaté ;
 Abdoulaye Soumaré.

INSTITUT PEDAGOGIQUE
 D'ENSEIGNEMENT GENERAL DIRE :

- MM. Sidi Hamed Chirfi ;
 Soma Koumaré ;
 Souleymane Dabo ;
 M^{lle} Fatimata Aïcha ;
 MM. Issa Boubakar ;
 Inoren Age Mohamed ;
 Sanamory Camara ;
 Youssouf Papa Traoré ;
 Mohamed Ahmed Bouba Maïga ;
 Hatt Ag Bayes ;
 Yaya Goïta ;
 Seydou Dembélé ;
 Abramane Karambé ;
 Idrissa Bonzèye ;
 Abel Kader Touré ;
 Mohamet Fofana ;
 Moussa Mariko ;
 Bokar Kola ;
 Mamadou Koïta ;
 Sadio Magassa ;
 Halidou Bonzèye ;
 Naïdo Coulibaly ;
 Cheick Abdoul Kadry ;
 Bourama Traoré ;
 Apérou Kodio ;
 Bréhima Traoré ;
 Ahmadou Guindo ;
 Barakoum Touré ;
 Ousmane Guindo ;
 Bokary Sèyo Diallo ;
 Nanoutt Koïta ;
 El Madane Touré ;
 Kangaye Hamadoun ;
 Birama Déléma ;
 Abdoulaye Mahamoudou ;
 Housséini Dicko ;
 Sibiri Togola ;
 Mohamed Agouissa ;

- MM. Nouhoum Kantao ;
 Danzan Sogoba ;
 Sékou Issa Haïdara ;
 Mamédou Ag Yéhia ;
 Adama Doumbia ;
 Balla Camara ;
 Ousmane Djiguiba ;
 Ousmane Maïga ;
 Mahalmoudou Hama ;
 Abdoulaye Maïga ;
 Hamadi Coulibaly ;
 Moussa Dolo ;
 Davidou Guindo ;
 Kadari Sao ;
 Guéladio Bah ;
 Gomni Boncana ;
 Ahmadou Seybane ;
 Abdoulaye Sylla ;
 Abdoulaye Sow ;
 Mahamoudou Niafo ;
 Broulaye Kouyaté ;
 Balkassim Traoré ;

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

M^{lle} Dioko Guèye, titulaire du brevet de technicien (spécialité Impôts) de l'Ecole centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration, est nommée contrôleur stagiaire des Impôts.

M^{lle} Dioko Guèye est mise à la disposition du Ministre des Finances.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée.

Les agents dont les noms suivent, définitivement admis aux examens de fin d'études des Ecoles normales secondaires, de l'Ecole normale d'Enseignement technique féminin de Ségou, de l'Institut national des Arts et des Instituts pédagogiques d'Enseignement général (second cycle), sont nommés maîtres du 2^e cycle stagiaires et mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement fondamental, de la Jeunesse et des Sports.

Section Lettres Histoire Géographie :

- Ounian dit Christophe Berthé ;
 Oumar Diarra ;
 Abdoulaye Diakité ;
 Mamadou Fassiriman Diarra ;
 Sabane Konaté ;
 Fousséini Koïta ;
 Bouréima Boïté ;
 Saada Koné ;
 Modibo Fodé Kouyaté ;

- Aladji Touré ;
- Kadidia Traoré ;
- Yoro Koné ;
- Maurice Paré ;
- Natégué Ballo ;
- Broulaye Sidibé ;
- Fambougouri Diarra ;
- Ibrahim Tamboura ;
- Seydou Ba ;
- Mamadou Koné ;
- Balla Mangara ;
- Marie-Cécile Dembélé.

Section Lettres - Langues :

- Gaoussou Mariko ;
- Adama Koné ;
- Mamadou Koné ;
- Ibrahim Traoré ;
- Ousmane Diallo ;
- Cheick Oumar Sidibé ;
- Yacouba Coulibaly ;
- Malik Coulibaly ;
- Mamadou Traoré ;
- Soumaïla Kéita ;
- Maïmouna Cissé ;
- Yoro Diakité ;
- Bougoutié Coulibaly ;
- Oumar Kéita ;
- Issa Kamissoko ;
- Diakalia Djila ;
- Abouba Djitéye ;
- Aïssata Nayeté ;
- Fodé Samaké.

Section Chimie - Bio. :

- Abdoulaye Nahamar ;
- Véronique Sangaré ;
- Bassy Maïga ;
- Alassane Mahamoudou ;
- Karamoko Traoré ;
- Sambou Soumaré ;
- Hamadoune Sékou Touré ;
- Ousmane Banani ;
- Founé Dembélé ;
- Aminata Maïga ;
- Hyppolite Antoine Camara ;
- Tidiani Coulibaly ;
- Mamadou Traoré ;
- Ely Diarra ;
- Moustapha Diarra ;
- Moriba Cissé ;
- Wassamory Comakara ;
- Innocent Ifangnibo ;
- Lalaïcha Soumagal ;
- Karim Diarra ;
- Mamadou Bâ Traoré.

Section Mathématiques - Physique :

- Ali Diarra ;
- Tahirou Traoré ;

- Mahamane Kéita ;
- Kadidia Fofana ;
- Mamadou Fabou Traoré ;
- Adama Koné ;
- Oumar Sidibé ;
- Soumana Diarra ;
- Mamadou Ba ;
- Harber Maïga ;
- Mamadou Singaré ;
- Famory Kéita ;
- Amadou Sidibé ;
- Aliou Mahamane Maïga ;
- Amadou Koné ;
- Alhassane Traoré ;
- Issa Koné ;
- Kassim Thiéro ;
- Mahamar Alkassoum ;
- Mahamane Ibrahima Touré ;
- Kadidia Sidibé ;
- Fatoumata Cissé ;
- Fatoumata Camara ;
- Kadiatou Halatine ;
- Hazarata Thienta ;
- Batema Diarra ;
- Soungalo Sissoko ;
- Mahamane Maïga ;
- Madina Maïga ;
- Boubacar Sotbar ;
- Allaye Samassékou ;
- Fatoumata Yana ;
- Mamadou Cissé ;
- Mamadou Boubacar Sidibé ;
- Fatoumata Tangara ;
- Ibrahima Diallo ;
- Moussa Traoré.

II. — ECOLE NORMALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FEMININ DE SEGOU :

- Mariam Diarra ;
- Fanta Traoré ;
- Kadiatou Bayoko ;
- Moussokoro Souko ;
- Mariam Traoré ;
- Kadiatou Kouyaté ;
- Nagnouma Kéita ;
- Fanta Cissouma ;
- Fanta Konaré ;
- M^{me} Traoré née Assétou Dembélé ;
- Néma Théra ;
- Moussokoura Koné ;
- Marthe Fomba ;
- Assétou Gouanlé ;
- Pauline Zerbo ;
- Diappé Traoré ;
- Mariam Diallo ;
- Lalla Traoré ;
- Bintou Diallo ;
- Ouassa Koné.

III. — INSTITUT PEDAGOGIQUE
D'ENSEIGNEMENT GENERAL BAMAKO :

« Mention maître du second cycle » :

Hamadian Tamboura ;
Aldiouma Nango ;
Seydou Diarra ;
Mamadou Diané ;
Moussa Cissé ;
Madame Dicko ;
Mory Diomandé ;
Hamidou N'Diaye ;
Mou-Nyon Koulibaly ;
Abdoulaye Sombourou Dicko ;
Birama Diarra ;
Saga Guirou ;
Modibo Fomba ;
Alassane Yassoura Bengaly ;
Minkaila Bellah Maïga ;
Wèrzaren Ag Maïss ;
Moussa Monzon Traoré ;
M^{me} Bah Drahama Djitéye ;
Cheickou Kéita ;
Abdoulaye Sanogo ;
M^{lle} Djénéba Fofana ;
Ahmadou Moumouni Sanogo ;
M^{me} Sissoko Diaby Sacko ;
Oumar Diallo ;
M^{lle} Arakia Maïga ;
Joseph Théra ;
Souleymane Traoré ;
Ibrahima Mahalmoudou Maïga ;
M^{lle} Kadiatou Kéita ;
Ousmane Konaté ;
Abdoulaye Diarra ;
Yoro Diallo.

IV. — INSTITUT NATIONAL DES ARTS :

Spécialité Peinture :

Mocktari Haïdara ;
Tontigui dit Antoine Dembélé ;
Assane Touré ;
Mahamadou Abdoulaye Maïga ;
Moussa Konaté ;
Sékou Coulibaly ;
Abdoulaye Niaré ;
Tidiani Traoré ;
Amadou Coulibaly ;
Sékou Diawara ;
Souaïbou Niangaly ;
Abdoulaye Dao ;
Cheick Oumar Tidiani Sissoko ;
Youssef Traoré ;
Mamourou Bagayoko ;
Djénéba Kassibo ;
Famoussa Dembélé.

Spécialité Musique :

Soro Coulibaly ;

Jean-Pierre Kéita ;
Fadiama Dembélé ;
Jean Pierre Diawara ;
Amadou Baba Sidibé ;
Boubacar Kassé ;
Sory Sam ;
Mamadou Amadou Seck ;
Emile Joachim Dakono ;
Mamadou Kane.

Spécialité Art dramatique :

Mamadou Raffi Diallo ;
Mohamed El Moctar Abdou Sidi Touré ;
Mahamadou Koly Kéita ;
Kouroungo Kéita ;
Soumaila Mountaga Traoré ;
Zié Sanogo ;
Mariam Sidibé ;
Makansiré Sylla ;
Issa Samou Koné ;
Moussa Zouroukou Maïga ;
Diéry Sangaré ;
Malé Coulibaly ;
Coumba Wélé Diallo ;
Adama Kodio ;
Yacouba Doumbia.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

1^{er} décembre 1973. — La disponibilité de deux (2) ans renouvelable accordée, pour études, à M. Cheick Oumar Kéita, contremaître de 2^e classe 4^e échelon du Génie civil et des Mines précédemment en service à l'Arrondissement matériel des Ponts et Chaussées à Bamako, est prolongée d'une durée égale (2 ans) à compter du 6 septembre 1973, date d'expiration de la première période de disponibilité.

M. Djiby Cissé, mle 12334-N, infirmier vétérinaire de 2^e classe 2^e échelon, au service de l'Elevage à Bamako, est placé dans la position de détachement pour une période de cinq (5) ans renouvelable auprès de l'Union laitière de Bamako.

Pendant la durée de son détachement, l'intéressé sera astreint au paiement de la contribution de 4 % à la Caisse des Retraites du Mali.

La contribution complémentaire de 8 % sera à la charge de l'Organisme employeur.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à son nouveau poste.

M. Samba Sidibé, ingénieur du 2^e degré stagiaire du Génie civil et des Mines, en service à la Direction nationale des Travaux publics à Bamako, qui a accompli son année de stage réglementaire, est titularisé dans son emploi et nommé ingénieur du 2^e degré du Génie civil et des Mines de 3^e classe 1^{er} échelon à compter du 1^{er} septembre 1973.

Il conserve un (1) an d'ancienneté civile acquise au titre du stage.

M. Mamadou Ernest Traoré, infirmier d'Etat de 3^e classe 5^e échelon, précédemment en service à la Division Nutrition, est révoqué de son emploi avec suspension des droits à pension pour abandon délibéré de poste.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} décembre 1970, date de suspension de solde de l'intéressé.

Conformément au paragraphe « C » de l'article 94 de la loi n° 61-57 AN-RM du 15 mai 1961 fixant le Statut général des fonctionnaires de la République du Mali, une disponibilité d'un (1) an renouvelable pour convenances personnelles est accordée à M^{me} Bamba née Djénéba Fofana, maîtresse du 1^{er} cycle de 2^e classe 3^e échelon, mle 140-38 T, en service à l'Ecole fondamentale de Niaréla « A » (Bamako).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1973.

RECTIFICATIF à l'arrêté n° 1713 MT-DNFPP-3 portant nomination de certains agents titulaires du CAP, session de juin 1973, en qualité d'agents administratifs.

Au lieu de :

Les agents dont les noms suivent titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), session de juin 1973, sont nommés agents administratifs (indice 170) et mis à la disposition des Ministères portés en regard de leurs noms.

Lire :

Les agents dont les noms suivent titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), session de juin 1973, sont nommés agents administratifs (indice 160) et mis à la disposition des Ministères portés en regard de leurs noms.

Le reste sans changement.

Par décisions en date des :

18 octobre 1973. — Les agents dont les noms suivent, en service dans la région de Gao, sont reclassés conformément au tableau ci-dessous :

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Souleymane Diallo	Paierie	Commis	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Maïga, née Kadidia Maïga	A. M.	Fille de salle	5° CCFC	6° CCFC
Abdoulaye Moussa	Hôpital	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Nouhou Maïga	Hôpital	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Harouna Maïga	Hôpital	Aide soignant	3° CCFC	4° CCFC
Bakari Koné	Hôpital	Aide soignant	5° CCFC	6° CCFC
Arbouna Touré	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Aminata Touré	Maternité	Aide Infirmière	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Hadiaratou Maïga	Maternité	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
Issaka Coulibaly	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Abacar issa Maïga	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Mahamane Bouzou	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Bouya Traoré	Gao	Infirmier	5° CCFC	6° CCFC
M ^{me} Cissé, née Salimata Younoussa	A. M.	Matrone	2° CCFC	3° CCFC
Alassane Djibrila	Direction Statistique	Enquêteur Agri.	6° CCFC	7° CCFC
Amadou Diallo	Dtion Régionale Stat.	Enquêteur	6° CCFC	7° CCFC
Rigobert Noudeke	S/ Ordonnancement	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Tiégom Biga	DRDR	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Halimatou Touré	Jard. d'Enfants	Aide Jardinière	6° CCFC	7° CCFC
Mahamane Sidda	Grandes Endémies	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Boncana Tiégoum	Dtion Régionale Sté.	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Saly Iboula	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Samba Mahadi	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Mahamoud Bilal	Grandes Endémies	Mancœuvre Pirog.	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Agaïchatou Maïga	Maternité	Matrone	2° CCFC	3° CCFC
Souleymane Houmo	A. M.	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Inna, née Zeïnabou Biga	A. M.	Fille de salle	5° CCFC	6° CCFC
Askou Yattara	A. M.	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Bana Kada	Centre Santé	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Abdou Alhousseïni	A. M.	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Baba Hasséye	A. M.	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Maïga, née Bintou Touré	Maternité	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
Abdoulaye Oumarou Maïga	Insp. Régionale Impôts	Planton	3° CCFC	4° CCFC
Gaoukoye Barazi	Ecole Gabero-Zinda	Gardien	2° CCFC	3° CCFC
Alkamissa Djiribory	Génie Rural	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Abdoulaye Imarane Touré	Eaux et Forêts	Surveillant	2° CCFC	3° CCFC
Youssef Bakary Foulane	Paierie	Planton	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Madeleine Thomas	S/ Ordonnancement	Secrétaire dactylo	6° CCFC	7° CCFC
M ^{me} Safiatou Maïga	Insp. Régionale Impôts	Secrétaire dactylo	4° CCFC	5° CCFC
Youssef Madjou	Hôpital	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Alhousseïni Alzouma Traoré	Ecole Fond. Gao VI	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Aldjoumati Ag Hama	Ecole Fond. Gao V	Mancœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Seydou Mahamane	Ecole Fond. Gao III	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Soumaré	Cercle	Comptable	7° B CCFC	8° A CCFC
Ahmadou Hama	Cercle	Mancœuvre	3° CCFC	4° CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Soultane Ould Chiffaye	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Abderhamane Ben Salah	Cercle	Commis journalier	5° CCFC	6° CCFC
Arzaga Ag Sidiwalahi dit Meriza	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Alhaya Mahamane dit Baba Touré	Cercle	Comptable	7° B CCFC	8° A CCFC
Massi Maïga	Cercle	Garde meubles	4° CCFC	5° CCFC
Boubeye Aliou Maïga	T. P.	Magasinier	6° CCFC	7° CCFC
Abdarahamane Touré	Statistique	Enquêteur agricole	5° CCFC	7° A CCFC
Alhalfa Ag Mohamed	Statistique	Enquêteur agricole	5° CCFC	7° A CCFC
Amadou Cissé	Statistique	Enquêteur agricole	5° CCFC	7° A CCFC
Issiaka Mahamadine	Gouvernorat	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Behity Dicko	Aff. Economiques	Commis journalier	6° CCFC	7° CCFC
Aly Diouldé	Elevage	Conduct. pinasse	2° CCFC	3° CCFC
Mahamoudou Handedeou	Centre Santé	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Saliou Kabangou	Hôpital	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Aboubacrine Maïga	Elevage	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Aminata Touré	Maternité	Aide infirmière	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Arboncana Touré	Ecole Fond. Gao IV	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
GERCLE ANSONGO				
Mohamed Maouloud	Cercle	Commis	6° CCFC	7° A CCFC
Adama Badda Maïga	Centre Santé	Matrône	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Adama Housseini	Centre Santé	Matrône	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Haoua Badda	Centre Santé	Fille de salle	2° CCFC	3° CCFC
Souleye Altini	Centre Santé	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
Moulaye Idriss	Trésor	Comptable	7° B CCFC	8° A CCFC
Talfi Touré	Perception	Aide-comptable	5° CCFC	6° CCFC
Mohama Ag Mohamed	Cercle	Secrétaire	4° CCFC	5° CCFC
Hamadoun Maïga	C. A. C.	Comptable	7° B CCFC	8° A CCFC
Nouhou Kalia	Eaux et Forêts	Garde forestier	4° CCFC	5° CCFC
Djibrilla Maïga	Eaux et Forêts	Garde forestier	4° CCFC	5° CCFC
GERCLE DE BOUREM				
Abdoulaye Aly	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Alhassane Almoudou	Grandes Endémies	Piroguier	2° CCFC	3° CCFC
Ayoub Ag Lakhouer	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Alassane Ag Agaïchora	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Komadjissi Mohamed	Cercle	Garde forestier	2° CCFC	3° CCFC
Famini Doumbia	Post. Méd. Taboye	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
GERCLE DE DIRE				
Mahamane Alidji	Elevage	Manœuvre spécialisé	2° CCFC	3° CCFC
Youssouf Seno	Elevage	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Amadou Samba	Elevage	Conduct. pinasse	3° CCFC	4° CCFC
Mahamane Abba	Elevage	Manœuvre spécialisé	2° CCFC	3° CCFC
Aly Yattara dit Litini	Eaux et Forêts	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Yoro Sangaré	Travaux publics	Magasinier	6° CCFC	7° CCFC
Hamadoun Cissé	Perception	Commis	5° CCFC	6° CCFC
Boubacar Bilane	Inst. Méd. Ens. Général	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
Aly Traoré	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Aliou Amadou	Grandes Endémies	Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Agaly Ousmane	Centre Santé	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Moustapha Touré	IREG	Surveillant Int.	6° CCFC	7° A CCFC
CERC. DE G.-RHAROUS				
Amadou Allaye Yattara	Ecole de Benguel	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Maimouna Lawal Maïga	Centre de Santé	Matrône	3° CCFC	6° CCFC
Moussoudou Cissé	A. M.	Aide soignant	5° CCFC	6° CCFC
Abdoulaye Cissé	A. M.	Aide soignant	5° CCFC	6° CCFC
Littini Ag Erzack	A. M.	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
Mahamane Amar Maïga	Elevage	Manœuvre gardien	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Coulibaly, née Tafana Souleymane Djiré ..	Cercle	Secrétaire dactylo	4° CCFC	5° CCFC
Idrissa Tiéboni	Cercle	Commis	6° CCFC	7° A CCFC
Alwata Ould Mohamed	Ecole Gour.-Rharous II	Surveillant	3° CCFC	4° CCFC
Salah Dicha Touré	Cercle	Traduct. arabe	6° CCFC	7° A CCFC
Neswagade Ag Chataff	Ecole F. G.-Rharous II	Gardien	3° CCFC	4° CCFC
Dah Ould Malick	Ecole F. G.-Rharous II	Mon. arabe	6° CCFC	7° CCFC
Moussa Ibrahim	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Hama Katia	Cercle	Garde meubles	4° CCFC	5° CCFC
Soumeïla Gabbi	Ecole Tadati	Monit. arabe	5° CCFC	6° CCFC
Abdou Ag Baya	Ecole Rharous I	Gardien	4° CCFC	5° CCFC
Mahamane Bellah	Elevage	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Sadou Touré	Elevage	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
CER. DE GOUNDAM				
Amadou Kéita	Cercle	Secrétaire dactylo	4° CCFC	5° CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
CERCLE DE GOUNDAM				
Amadou Abba	Cercle	Secrétaire	4° CCFC	5° CCFC
Baye Ag Mohamedoun	Arrdt B/ Goungou	Secrétaire	3° CCFC	5° CCFC
Amadou Sacko	Arrdt Tonka	Secrétaire	6° CCFC	7° A CCFC
Abdoulaye Maïga	Arrdt Gargondo	Secrétaire	6° CCFC	7° A CCFC
Kalil Dicko	Arrdt Central	Secrétaire	6° CCFC	7° A CCFC
CERCLE DE MENAKA				
Anislam Ag Takoba	Ecole Ménaka I	Gardien	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Sidiki, née Haram Diallo	A. M.	Matrône	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Zenabou Musto	Maternité	Matrône	3° CCFC	4° CCFC
CERCLE DE KIDAL				
Moussa Koné	A. M.	Infirmier	7° B CCFC	8° A CCFC
Sara Sissoko	Cercle	Commis	6° CCFC	7° A CCFC
C/ DE TOMBOUCTOU				
Handédéou Maïga	A. M.	Aide soignant	5° CCFC	6° CCFC
Oumar Chirfi Haïdara	Cercle	Commis	7° A CCFC	7° B CCFC
Amadou Ouadidié	Perception	Commis	5° CCFC	6° CCFC
Mama Walet Litini	Ecole Fond. Tin-Atten	Pileuse	2° CCFC	3° CCFC
Bilal Ag Almoubareck	Ecole Fond. Tin-Atten	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Insubdar Ag Erzack	Ecole Fond. Tin-Atten	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
M'Bareck Hamadi dit Baya	Ecole Fond. Tin-Atten	Surveillant	4° CCFC	5° CCFC
Daouda Almaouloud	Cercle	Conduct. pinasse	3° CCFC	4° CCFC
Baba Alhadji	Lycée Franco-Arabe	Tailleur	4° CCFC	5° CCFC
Salif Hamadi Kaïna	Cercle	Garde meubles	4° CCFC	5° CCFC
Nosa Mohamed Cheick	Cercle	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
Abba Ichierach	Cercle	Manœuvre	3° CCFC	4° CCFC
Haini Yattara	Cercle	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Albaraka Ag Ouidi Ouidi	Sect. Elevage	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Moussa Maïga	Centre de Santé	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
CERCLE DE GAO				
Abdourhamane Farka	Hôpital	Aide-menuisier	3° CCFBTP	4° CCFC
Aly Thivory Maïga	Topographie	Chaîneur	4° CCFBTP	5° CCFC
Mahamadou Bachadane	Topographie	Chaîneur	4° CCFBTP	5° CCFC
Idrissa Barazi Maïga	Topographie	Chaîneur	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Mahalmoudou M'Barakou	Génie Rural	Maçon	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Alhadji Maïga	Génie Rural	Chaîneur	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Moussa Sissoko	Génie Rural	Maçon	6° CCFBTP	Hors catégorie
Boubacar Badou	Génie Rural	Maçon	6° CCFBTP	Hors catégorie
Bilal Yattara	Cercle	Menuisier	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Abou Arboncana	Cercle	Menuisier	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Bogobila Ouédraogo	Cercle	Puisateur	6° CCFBTP	Hors catégorie
Hamadalamine Aly Cissé	Cercle	Maçon	6° CCFBTP	Hors catégorie
Wardossane Yattara	T. P.	Chef d'équipe	6° CCFBTP	Hors catégorie
Akily Yattara	T. P.	Conduct. d'engins	6° CCFBTP	Hors catégorie
Housseyni Konaré	Dtion Génie Rural	Topographe	Hors catégorie	M. I.
CERCLE ANSONGO (CCFBTP)				
Bilane Mahamane	Cercle	Menuisier	6° CCFBTP	Hors catégorie
Ousmane Ag Achwal	Cercle	Apprenti maçon	2° CCFBTP	3° CCFBTP
CERCLE DE BOUREM (CCFBTP)				
Oumar Doumbia	Cercle	Aide-menuisier	13° CCFBTP	14° CCFBTP
CERCLE DE DIRE (CCFBTP)				
Kamadou Mahamane	Cercle	Forgeron	13° CCFBTP	14° CCFBTP
C/ DE G.-RHAROUS (CCFBTP)				
Alkassoum Chafi	Cercle	Menuisier	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Backa Mahamane	Elevage	Aide ouvrier	4° CCFBTP	5° CCFBTP
CERC. DE GOUNDAM (CCFBTP)				
Badara Hamma	Cercle	Gard. électrog.	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Bagna Alfaraha	Cercle	Magasinier	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Diamia Baba	Cercle	Forgeron	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Allassane Alhaïrou	Cercle	Maçon	6° CCFBTP	Hors catégorie
Abakeïna Abdoulaye	Cercle	Manœuvre	2° CCFBTP	3° CCFBTP
Amadoun Abakina	Cercle	Aide-maçon	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Alhousseïni Allassane	Cercle	Manœuvre	2° CCFBTP	3° CCFBTP
Aya Sabou	Cercle	Manœuvre	2° CCFBTP	3° CCFBTP
Sékou Hamadoun	Cercle	Manœuvre	1° CCFBTP	3° CCFBTP

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
CERCLE DE GOUNDAM (suite)				
Sorho Yattara	Cercle	Manœuvre	1 ^{er} CCFBTP	3 ^e CCFBTP
Hamalla Ag Elmihidi	Arrdt Gargando (Cercle)	Manœuvre	1 ^{er} CCFBTP	3 ^e CCFBTP
C/ DE TOMBOUCTOU (CCFBTP)				
Mahalmoudou Maouloude	Lycée Franco-Arabe	Menuisier	5 ^e CCFBTP	6 ^e CCFBTP
Assor Almaya	Lycée Franco-Arabe	Forgeron ajusteur	5 ^e CCFBTP	6 ^e CCFBTP
CERCLE DE GAO (CCIMG)				
Younoussa Alhousseini Maïga	Cercle	Chauffeur-mécanicien	Catégorie « D »	Catégorie E
Nama Sama	N'Tilit (Cercle)	Chauffeur-mécanicien	Catégorie « D »	Catégorie E
Sidia Mahamane	C/ Tombouctou	Chauffeur-mécanicien	Catégorie « D »	Catégorie E
CERC. DE GOUNDAM (CCIMG)				
Abdoulaye Diallo	Cercle	Mécanicien	4 ^e CCIMG	5 ^e CCIMG
Youssef Maïga	Cercle	Chauffeur-mécanicien	Catégorie « D »	Catégorie E
Mako Ag Handa Yattara	Cercle	Graisneur	2 ^e CCIMG	3 ^e CCIMG
C/ DE G.-RHAROUS (CCIMG)				
Zakaria Alhadi	Cercle	Cuisinier	5 ^e CCIMG	6 ^e CCIMG
C/ DE TOMBOUCTOU (CCGM)				
Maouloud M'Bara	Lycée Franco-Arabe	Boy-serviteur	3 ^e CCGM	4 ^e CCGM
Aldoumat Ag Mahaman	Lycée Franco-Arabe	Blanchisseur	3 ^e CCGM	4 ^e CCGM
Salif Traoré	Cercle	Cuisinier	3 ^e CCGM	4 ^e CCGM
Alpha Maïga	Cercle	Cuisinier	3 ^e CCGM	4 ^e CCGM

La présente décision prendra effet pour compter de la date de signature.

23 novembre 1973. — A titre de régularisation M^{me} Tall née Penda Sidibé, inspectrice du Travail de 2^e classe 1^{er} échelon depuis le 1^{er} janvier 1969, en service à l'Inspection régionale de Ségou, passe successivement :

- Au 2^e échelon le 1^{er} janvier 1971 ;
- Au 3^e échelon le 1^{er} janvier 1973.

24 novembre 1973. — M. Moussa Sidibé, adjoint administratif de 2^e classe 3^e échelon depuis le 13 août 1971, en service au cercle de Bougouni et qui conservait 6 mois et 14 jours

au titre de l'ancienneté civile, passe au 4^e échelon de son grade à compter du 30 janvier 1973.

Est constaté pour compter du 4 décembre 1973, l'avancement automatique au 3^e échelon de son grade de M^{me} Sow née Aïssata Coulibaly, rédacteur d'Administration de 2^e classe 2^e échelon, en service au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération à Koulouba.

26 novembre 1973. — Les agents dont les noms suivent, en service dans la région de Bamako, sont reclassés conformément au tableau ci-dessous :

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
M ^{me} Kéita née Koura Sow	Education nationale	Commis	6 ^e CCFC	7 ^e A CCFC
Issa Soumaré	Education nationale	Commis	5 ^e CCFC	6 ^e CCFC
M ^{me} Touré née Dia Bagayoko	IPEN	Dactylographe	4 ^e CCFC	5 ^e CCFC
Fousseyni Kéita	Education nationale	Chef Z A F	4 ^e CCFC	5 ^e CCFC
Aldiouma Yattara	Education nationale	Gardien planton	3 ^e CCFC	4 ^e CCFC
Abdoulaye Traoré	Lycée Askia Mohamed	Menuisier	5 ^e cat. 2 ^e éch.	6 ^e CCFBTP
M ^{me} Alimata Sangaré	Education nationale	Monit. Ens. Mén.	6 ^e CCFC	7 ^e A CCFC
M ^{me} Goïta Kadidia Traoré	Education nationale	Dactylographe	4 ^e CCFC	5 ^e CCFC
Sayon Kéita	Education nationale	Chef Z A F	6 ^e CCFC	7 ^e A CCFC
Souleymane Traoré	ENI	Aide soignant	4 ^e CCFC	5 ^e CCFC
Seydou Kanté	IPN	Planton ronéot	3 ^e CCFC	4 ^e CCFC
Kassoum Sanogo	ENI	Electricien	5 ^e CCFBTP	5 ^e CCFBTP 2 ^e éch.
Sékou Touré	Lycée Technique	Planton-Ronéot	3 ^e CCFC	4 ^e CCFC
N'Faly Kéita	IPN	Planton	2 ^e CCFC	3 ^e CCFC
Abdoul Kader Faye	Education nationale	Resp. Biblioth.	7 ^e A CCFC	7 ^e B CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Idrissa Kanouté	Lycée Askia Mohamed	Sténo Dactylo.	7° B CCFC	8° A CCFC
Sangana dit Lesserou	ENI	Cuisinier	3° CCFA	4° CCTA
M ^{lle} Fanta Guindo Touré	ENI	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Abdoulaye Haidara	Education nationale	Comptable	6° CCFC	7° A CCFC
Diarra Kanouté	Education nationale	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Djénéba Doumbia	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Samou Diarra	Lycée Badalabougou	Aide Maçon	2° CCFC	3° CCFC
Koniba Samaké	Lycée Badalabougou	Maçon	5° CCFBTP-1 ^{er} éch.	5° CCFBTP 2° éch.
Gabriel Kéita	Lycée Badalabougou	Cuisinier	6° CCGM	3° cat. CCTA
Maro Diallo	Lycée Badalabougou	Cuisinier	6° CCGM	3° cat. CCTA
Nomory Kéita	Lycée Badalabougou	Boy-Laveur	3° CCGM	3° cat. B 2° & CCTA
Adama Koné	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Odiouma Doumbia	Lycée Badalabougou	Boy-Laveur	3° CCGM	3° cat. B CCTA 2° &
Dafolo Dembélé	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Fousseyni Doumbia	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Zan Diallo	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Famakan Kéita	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Facko Bagayoko	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Marie Augustine Sidibé	Lycée Badalabougou	Cuisinière	2° CCFC	3° CCTA
Balla Kéita	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Drissa Sidibé	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Doua Diabaté	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
N'Dji dit Soumaila Traoré	Lycée Badalabougou	Menuisier	5° cat. 2° éch.	6° CCFBTP
Etienne Demba	Lycée Badalabougou	Mapitre Exter.	5° CCFC	6° CCFC
Fatoumata Soucko	Lycée Badalabougou	Cuisinier	6° CCGM	3° CCTA
Adama Daffé	INA	Bijoutier	7° A CCFC	7° B CCFC
Bakary Diallo	INA	Jardinier	2° CCFC	3° CCFC
Bâ Tiécoro Soumano	INA	Moniteur	6° CCFC	7° CCFC
Moro Kanté	Ecole Norm. Sec.	Surveillant	5° CCFC	6° CCFC -
Demba Kéita	Ecole Norm. Sup.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Sogono Traoré	Ecole Norm. Sup.	Boy Réfectoire	3° CCGM	3° B CCTA 2° éch.
Mory Doumbia	Ecole Norm. Sup.	Cuisinier	5° CCGM	2° éch. 3° B CCTA
Fotigui Diallo	Ecole Norm. Sup.	Boy Réfectoire	4° CCGM	3° B CCTA 2° éch.
Adama Guindo	Ecole Norm. Sup.	Boy	3° CCGM	3° B CCTA 2° éch.
Issaka Kassambara	IEF Kati	Planton	2° CCFC	3° CCFC
Séma Togola	Lycée Askia Mohamed	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Goussé Coulibaly	Lycée Askia Mohamed	Boy	2° CCFC	3° CCFC
Idrissa Diarra	Lycée Askia Mohamed	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Betomo Zerbo	Lycée Askia Mohamed	Blanchisseur	3° CCGM	3° B CCTA 2° éch.
Fanta Mady Kouyaté	Lycée Askia Mohamed	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Moussa Ky	Lycée Askia Mohamed	Chef Cuisinier	5° CCFC	5° CCTA
Bembalaye Diawara	Lycée Askia Mohamed	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Kabaye Diarra	Lycée Askia Mohamed	Boy	2° CCFC	3° CCTA
Vinalé Diarra	Lycée Askia Mohamed	Boy Réfectoire	2° CCFC	3° CCTA
Daouda Tangara	Ecole Norm. Sup.	Boy Cuisinier	3° CCGM	3° cat B CCTA 2° &
Béoulé Traoré	Ecole Norm. Sup.	Jardinier	2° CCFC	3° CCFC
Hawa Diarra	Ecole Norm. Sec.	Cuisinière	6° CCGM	CCTA
Zan Konaté	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Kamissa Soucko	Ecole Norm. Sec.	Cuisinière	6° CCGM	3° CCTA
Moussa Traoré	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Souleymane Samaké	Ecole Norm. Sec.	Boy Réfectoire	3° CCGM	CCTA
Oumou Traoré	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Dramano Sangaré	Ecole Norm. Sec.	Laborantin	6° CCFC	7° A CCFC
Daby Traoré	Ecole Norm. Sec.	Cuisinière	6° CCGM	3° CCTA
Dioussoukoro dit Seydou	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Nouhoum Fomba	Ecole Norm. Sec.	Jardinier	2° CCFC	3° CCFC
Tiguizier Coulibaly	Ecole Norm. Sec.	Boy Réfectoire	3° CCGM	CCTA
Lassana Traoré	Ecole Norm. Sec.	Boy Blanchisseur	3° CCGM	CCTA
Aliou Handouki Diaby	Ecole Norm. Sec.	Jardinier	2° CCFC	3° CCFC
Hama Touré	Ecole Normale	Boy	3° CCGM	CCTA
Moriba Diallo	Ecole Norm. Sec.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Kogatié Dembélé	Ecole Norm. Sec.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Mossa Traoré	Ecole Norm. Sec.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Moussa Kassogué	Ecole Norm. Sec.	Boy	2° CCFC	3° CCFC
Bamakan Kamissoko	Ecole Norm. Sec.	Pileuse	2° CCFC	3° CCFC
Moussa Dramé	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Zoumana Coulibaly	Ecole Norm. Sec.	Boy Blanchisseur	3° CCGM	CCTA
Fanta Diallo	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Nantigui dit Amadou Tangara	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Koniba Diarra	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Moriba Diallo	Ecole Norm. Sec.	Boy	3° CCGM	CCTA
Man Daye Traoré	Ecole Norm. Sec.	Boy Blanchisseur	3° CCGM	CCTA
Namory Kéita	Lycée de Jeunes Filles	Lingière	3° CCFC	4° CCFC
Birama Sangaré	CFP	Boy	4° CCGM	CCTA
Bourahama Kane	CFP	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Abdou Zoromé	CFP	Magasinier	5° CCFC	6° CCFC
Kélé Sangaré	CFP	Magasinier	5° CCFC	6° CCFC
Boubacar Guindo	Inspt. Anglais	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
	Arch. W	Commis	6° CCFC	7° A CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Moussa Mariko	Art. Nat.	Commis	6° CCFC	7° A CCFC
Malinfa Diarra	ISH	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Broulaye Kéita	ISH	Planton	2° CCFC	3° CCFC
Balla Diakité	Education de Base	Chef Z A F	6° CCFC	7° A CCFC
Alphayaya Diarra	INA	Prof. dessin	8° B CCFC	8° C CCFC
Kola Kassé	INA	Tisserand	7° A CCFC	7° B CCFC
Drissa Diarra	Ecole Norm. Sup.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Amara Konaté	Ecole Norm. Sup.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Ousmane Bah	Ecole Norm. Sup.	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Demba Sissoko	Ecole Norm. Sup.	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Denou Bréhima	Lycée Badalabougou	Boy Laveur	3° CCGM	CCTA
M ^{lle} Diakité née Kadia Diallo	Lycée Badalabougou	Cuisinière	6° CCGM	3° CCTA
Nanténé Mady Kéita	Lycée Badalabougou	Electricien	5° cat. 1 ^{er} éch.	6° CCMG
Fodé Sanogo	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Lassana Diarra	Ecole Norm. Sup.	Plombier	3° CCFC	4° CCFC
Valentin Mankoro	Ecole Norm. Sec.	Aide Laborantin	4° CCFC	5° CCFC
Aliou Traoré	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Birama Mariko	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Yaya Dembélé	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Sadiourou Diarra	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Norigaly dit Bakarytao	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Sitapha Traoré	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Ouassa Diarra	Lycée Badalabougou	Téléphoniste	4° CCFC	5° CCFC
Mamoutou Touré	Lycée Badalabougou	Maître Ext.	7° A CCFC	7° B CCFC
Mamadou Diallo	Lycée Badalabougou	Cuisinier	5° CCGM	3° CCTA
Maimouna Diakité	Lycée Badalabougou	Cuisinière	6° CCGM	3° CCTA
Moukoro Niassion	Lycée Badalabougou	Cuisinier	6° CCGM	3° CCTA
Baba Sangaré	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Dramane Coulibaly	Lycée Badalabougou	Boy	3° CCGM	CCTA
Seydou Kéita	Ecole Norm. Sec.	Boy Laveur	3° CCGM	CCTA
Fanta Traoré	Lycée Askia Mohamed	Laveuse	2° CCFC	3° CCFC
N ^{tro} Ballo	Lycée Askia Mohamed	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Odiouma Cissé	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Moussa Coulibaly	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCTA
Gomé Niaré	Lycée Badalabougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Kabaye Coulibaly	Lycée Askia Mohamed	Boy Repasstur	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Sissoko née Niagalé Diarra	Direction Budget	Blanchisseur	3° CCGM	CCTA
Sinaly Soumoutéra	S/Ord. AEF	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Adama Diarra	Statistique	Contrôleur St.	4° CCFC	5° CCFC
Ibrahima Sow	Statistique	Contrôleur St.	6° CCFC	7° A CCFC
Joachim Diarra	Statistique	Contrôleur St.	6° CCFC	7° A CCFC
Kassoum Diallo	Statistique	Contrôleur St.	6° CCFC	7° A CCFC
Dougakoro Coulibaly	Statistique	Contrôleur St.	6° CCFC	7° A CCFC
Yacouba Konaté	D/NTBA	Planton	2° CCFC	3° CCFC
Ibrahima Kassambara	DNAE	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie D
Siné Ouattara	DNAE	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie D
Boubacar Traoré	Domaine	Agent recenseur	6° CCFC	7° A CCFC
Imaïla Cissé	Service des Impôts	Commis	4° CCFC	5° CCFC
Bakary Sidibé	Douanes	Maçon Menuisier	4° CCFC	5° CCFC
Sidi Cissé	Cercle Kolokani	Commis journal.	6° CCFC	7° A CCFC
Nama Magassa	S/Ord. Bamako	Sec Comptable	7° A CCFC	7° B CCFC
Abdourahamane Touré	Cercle Koulikoro	Commis journal.	5° CCFC	6° CCFC
Tatigui Diarra	AM Dioïla	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Boubacar Daou	Gouvernorat	Commis Archiv.	6° CCFC	7° A CCFC
Dramane Koné	Ouélessébougou	Chauffeur	Catégorie A	Catégorie B
Mamadou Cissé dit Fah	Koulikoro	Mécanicien	6° CCFC	7° CCFBTP
Dramane Koné	Génie Nara	Chauffeur	Catégorie A	Catégorie B
Néguéteng Doumbia	Arrondt. Négouéla	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Lassana Kéita	Cercle Banamba	Garde Meuble	4° CCFC	4° CCFC
Abba Ould Diallah	Cercle Nara	Menuisier	5° cat. 1 ^{er} éch.	5° cat. 2 ^e éch.
Lassana Koné	Cercle Koulikoro	Secrétaire	4° CCFC	5° CCFC
Gaoussou Coulibaly	Perception Koulikoro	Commis	6° CCFC	7° A CCFC
M ^{me} Dembélé née Kondé Touré	MDIS	Dactylographe	6° CCFC	7° A CCFC
M ^{me} Traoré née Aminata Kéita	MDIS	Dactylographe	6° CCFC	7° A CCFC
Daouda Coulibaly	Arrondt. Ouélessébougou	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Bandiougou Niaré	DRD Bamako	Planton	2° CCFC	3° CCFC
M ^{me} Maïga née Fanta	Direction Intérieur	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Sérifa Coulibaly	Génie Rural	Menuisier	3° CCFC	4° CCFC
Adama Coulibaly	Elevage Kolokani	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Bréhima Mallé	Elevage Kolokani	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Daniel Dao	Elevage Kolokani	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Tan Oulé Koné	Elevage Kolokani	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Mamadou Kouyaté n°2	Dioïla	Agent Condition.	5° CCFC	6° CCFC
Alpha Coulibaly	Génie Rural	Conducteur eng.	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Koly Sidibé	Génie Rural	Conducteur eng.	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Adjudant Mamadou Diallo	CAR Kolokani	Chef CAR	8° A CCFC	9° A CCFC
Broulaye Diarra	Elevage Dioïla	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Salif Diarra	Génie Rural	Maçon	4° CCFC	5° CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Youssouf Niaré	SDR Banamba	Agent Condition.	5° CCFC	6° CCFC
Tamba Camara	Elevage Nara	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Cheick Kane	Hydraulique Nara	Aide puissat.	2° CCFBTP	3° CCFBTP
Moriba Diarra	IER	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Sékou Sangaré	Eaux et Forêts	Menuisier	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Dah Doumbia	Eaux et Forêts	Maçon	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Nounsoun Sissoko	Elevage	Mécanicien	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Moussa Kéita	Génie Rural	Maçon	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Moussa Traoré	Génie Rural	Mécanicien	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Issa Maïga	Génie Rural	Maçon	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Ahmadou Diallo	Elevage	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Dabo Traoré	Elevage	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Soungalo Dembélé	Elevage	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Tiéma Traoré	Elevage	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Mahamadou Tamoura	Elevage Nara	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Massoud Diawara	Elevage Nara	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Mamadou Diarra	Elevage Nara	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Gagny Kéita	Elevage Kaba	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
François Kéita	Elevage Kaba	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Yaya Sissoko	Elevage Kaba	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Sara Kouyaté	Elevage Kaba	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Boubacar Samaké	Génie Rural	Peintre	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Mamadou Diakité	Génie Rural	Maçon	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Diamou Sissoko	Hydraulique	Dactylographe	4° CCFC	5° CCFC
Dramane Traoré	Direction Elevage	Mécanicien	3° CCFMG	4° CCFMG
Diadié Sissoko	Génie Rural	Conducteur	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Seydou Diarra	Elevage Kati	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Mamadou Cissé	Elevage Kati	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Sidy Sylla	Elevage Kati	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Hamady Bah	Ouélessébougou	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Yiriba Coulibaly	Elevage Kati	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Molaye Sidibé	Génie Rural	Conducteur eng.	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Bomboly Traoré	Elevage Bamako	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Bakary Kouyaté	Génie Rural	Mécanicien	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Sibiry Coulibaly dit Bassi	Génie Rural Kkoro	Maçon	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Amadou Diallo	Elevage Koulikoro	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Sounlé Dena	Elevage Dioïla	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Tiéma Traoré	Elevage Niamina	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Souleymane Kéita	Elevage Koro	Vaccinateur	2° CCFC	3° CCFC
Diely Mory Kouyaté	Elevage Koulikoro	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Boubacar Sylla	Elevage Koulikoro	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Koné	IER	Jardinier	2° CCFC	3° CCFC
Henri Traoré	SOR Dioïla	Agent vérificat.	5° CCFC	6° CCFC
Yacouba Traoré	Hydraulique	Mineur puissat.	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Sanoubé Diarra	SOR Nara	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Youssouf Niaré	SIR Kolokani SDR	Agent Condition.	5° CCFC	6° CCFC
Tiéblé Diarra	DNC	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Fodé Kéita	Elevage Dioïla	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Galadio Diallo	Elevage Banamba	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Ousmane Danfaga	Elevage Banamba	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Sékou Fofana	Elevage Banamba	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Kantako	Elevage Bamako	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Souleymane Traoré	Eaux et Forêts	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Faran Traoré	Eaux et Forêts	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Gogna Traoré	Eaux et Forêts	Maçon	4° CCFC 2° éch.	5° CCFBTP
Makan Kéita	Eaux et Forêts	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
M ^{me} Traoré, née Moridemene	Maternité Kati	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
Tiémo Kéita	AM Kolokani	Garçon de salle	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Koné	AM Kolokani	Garçon de salle	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Coulibaly, née Assitan	PMI Centrale	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
Oumar Fofana	Dispensaire Dravéla	Aide soignante	4° CCFC	5° CCFC
Youssouf Traoré	Sect. 3	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Karima Kéita	DAT	Secrét. Fichier	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Traoré, Paulette Bamba	PMI Hamdallaye	Aide soignante	4° CCFC	5° CCFC
Bamba Kanouté	AM Dioïla	Aide Infirmier	4° CCFC	5° CCFC
Bosso Koné	DAT	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Seydou Kamissoko	Secteur N° 3	Inf. auxiliaire	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Coulibaly, Hawa Sidibé	Baguineda	Aide soignante	4° CCFC	5° CCFC
Bafing Doumbia	AM Bamako	Manœuv. spéc.	3° CCFC	4° CCFC
Daouda Maïga	DAT	Secrétaire	5° CCFC	6° CCFC
Boubacar Diarra	AM Bamako	Garçon de salle	2° CCFC	3° CCFC
Baba Kéita	Maternité Hamdallaye	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Zoumana Kéita	Maternité Hamdallaye	Garçon de salle	2° CCFC	3° CCFC
Kodiouba Traoré	PMI Centrale	Aide soignant	4° CCFC	5° CCFC
Mamourou Diarra	Banque de Sang	Manœuvre	2° CCFC	3° CCFC
Yacouba Koné	Grandes Endémies	Inf. journalier	4° CCFC	5° CCFC
Marie Laurence Traoré	AM Kati	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
M ^{me} Touré, née Kadatou Doumbia	HPS	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	NOUVELLE
Issa Diakité	IOTA	Garçon de salle	3° CCFC	4° CCFC
Mamadou Oury Barry	IOTA	Garçon de salle	3° CCFC	4° CCFC
Kanta Camara	AM Bamako	Fille de salle	3° CCFC	4° CCFC
Madani Haïdara	SHPA	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
M ^{me} Traoré, Mama Diallo	Kassé Kéita	Monit. jard. d'enf.	6° CCFC	7° CCFC
M ^{me} Kanté, Oumou Kéita	Kassé Kéita	Monit. jard. d'enf.	5° CCFC	6° CCFC
M ^{me} Traoré, Diarra Camara	Hôpital Gabriel Touré	Fille de salle	2° CCFC	3° CCFC
Ténéma Sacko	Affaires Sociales	Jardinier	3° CCFC	4° CCFC
Sékou Denou	DAT	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Sékou Diarra	DAT	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
M ^{me} Diarra, Sarran Berthé	Centre Social	Couturière	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Konaté, Jeanne Sow	Pouponnière	Couturière	5° CCFC	5° CCFC
Belko Dollo	IOTA	Cuisinier	3° CCFC	4° CCFC
Aliou Diarra	IOTA	Manceuvre	1° CCFC	2° CCFC
Siné Diakité	IOTA	Manceuvre	1° CCFC	2° CCFC
Mamadou Diarra	IOTA	Manceuvre	1° CCFC	2° CCFC
M ^{me} Racky Seck	Affaires Sociales	Couturière	5° CCFC	6° CCFC
M ^{me} Doumbia, née Ambroulouki	Enseignement Ménager	Montrice	5° CCFC	6° CCFC
Dramane Kané	Centre Education	Forgeron	4° CCFIGM	5° CCFIGM
Karounga Kéita	ESS	Manceuvre	2° CCFIGM	3° CCFIGM
Mary Diarra	Grandes Endémies	Manceuvre	2° CCFIGM	3° CCFIGM
Amadou Coulibaly	Secteur N° 3	Infir. auxili.	4° CCFIGM	5° CCFIGM
Youssef Diakité	Grandes Endémies	Manceuvre	2° CCFIGM	3° CCFIGM
Yiriba Sacko	Grandes Endémies	Vaccinateur	3° CCFIGM	4° CCFIGM
Moulaye Traoré	Médec. sociales	Vaccinateur	3° CCFIGM	4° CCFIGM
Seydou Kéita	D/Grandes Endémies	Vaccinateur	3° CCFIGM	4° CCFIGM
El Hadji Oumar Coulibaly	D/Grandes Endémies	Vaccinateur	3° CCFIGM	4° CCFIGM
Domo Karambé	D/Grandes Endémies	Garçon de salle	3° CCFIGM	4° CCFIGM
Dionké Kaladioula	Secteur N° 3	Vaccinateur	3° CCFIGM	4° CCFIGM
Koikoi Coulibaly Youssa	Secteur N° 3	Chauffeur	Catégorie G	Catégorie D
Aliou Ballo	Secteur N° 3	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Sorimaila Sidibé	Secteur N° 3	Vaccinateur	3° CCFC	4° CCFC
Ousmane Koïta	SEPAUX	Tôlier-Soudeur	6° CCFC	Hors catégorie
Abdoulaye Traoré	SEPAUX	Mécanicien	4° CCFC	5° CCFIGM
Moussa Bagayoko	SEPAUX	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Moulaye Inidich	Hydraulique	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Sadio Dembélé	M/DI-TP	Planton	3° CCFC	4° CCFC
Soungalo Diallo	Garage Administratif	Tôlier	6° CCFBTP	Hors catégorie
Abdoulaye Doumbia	Hydraulique	Chauffeur	Cat. « B » CC	Catégorie D
Benmé Diarra	INT	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Moussa Diarra	Arrondt. Matériel	Magasinier	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Aliou Kéita	Arrondt. Matériel	Ouvrier TP	6° CCFIGM	7° CCFIGM
Boubacar Sissoko	Arrondt. Matériel	Aide mécanicien	3° CCFC	4° CCF-GM
Abdoulaye Traoré	Ponts et Chaussées	Aide mécanicien	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Mamadou Haïdara	Ponts et Chaussées	Aide mécanicien	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Théodore Kalif Traoré	Hydraulique	Commis	5° A CCFC	6° B CCFC
Facoro Diakité	INT	Chaîneur	3° CCFC	4° CCFC
Abdoulaye Traoré	Laboratoire National	Aide opérateur	6° CCFC	7° CCFC
Dramane Traoré	Laboratoire National	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Bakary Traoré	Hydraulique	Mineur	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Bourema Bouaré	Hydraulique	Mineur	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Sériba Traoré	Hydraulique	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Mamadou Lamine Diakité	Hydraulique	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Bréhima Kéita	Ponts et Chaussées	Manceuvre	2° CCFBTP	3° CCFBTP
Mamadou Togo	Ponts et Chaussées	Maçon	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Zanga Kéita	Ponts et Chaussées	Conducteur	5° CCFBTP	6° CCFBTP
Bréhima Doumbia	Ponts et Chaussées	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Issaka Koné	Ponts et Chaussées	Planton	2° CCFC	3° CCFC
Siremandia Koné	Ponts et Chaussées	Conducteur	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Yiriba Niambélé	Ponts et Chaussées	Butumeur	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Molobaly Diarra	Ponts et Chaussées	Butumeur	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Bissi Coulibaly	Ponts et Chaussées	Butumeur	3° CCFBTP	4° CCFBTP
Sory Diallo	Direction Hydraulique	Chauffeur	Catégorie C	Catégorie D
Adama Fofana	Travaux Neufs	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie C
Kaman Kanouté	Pts et Chaussées Kolokani	Maçon	4° CCFBTP	5° CCFBTP
Sadazir Ezem	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Tiéoura Kané	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Sidy Camara	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Diarra Coulibaly	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Sidy Coulibaly	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Bréhima Traoré	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Tukon Coulibaly	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Aliou Coulibaly	Pts et Chaussées Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Algassimou Baldé	INT	Dessinateur	6° CCFBTP	Hors catégorie
Simbo Traoré	SP CH-Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Elker Diarra	SP CH-Kolokani	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Karamoko Cissé	T P Nara	Mécanicien	4° CCFC	5° CCFGM
M ^{me} Touré, née Safiatou Touré	Energie Solaire	Secrét. Dactylo	4° CCFC	5° CCFC

PRENOMS ET NOMS	SERVICE EMPLOYEUR	PROFESSION	CATEGORIE	
			ANCIENNE	ECHELON
Notié Traoré	Energie Solaire	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFC
Dokala Coulibaly	Energie Solaire	Manceuvre	2° CCFC	3° CCFBTP
Molobaly Coulibaly	INT	Chauffeur	3° Catégorie	4° CCFBTP
Dadé Haidara	INT	Tireur de plan	4° CCFC	5° CCFBTP
Hamady Dicko	Affaires Etrangères	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie D
M ^{me} Fatimata Traoré	Justice Kolokani	Dactylo	4° CCFC	5° CCFC
Mamadou Saye	Cour Suprême	Chauffeur	Catégorie B	Catégorie D
Seydou Cissé	Garage Administratif	Mécanicien	4° CCFC	6° CCFMG
Birama Baradi	Garage Administratif	Forgeron	5° CCFBTP	6° CCFMG
Souleymane Coulibaly	Garage Administratif	Mécanicien	4° CCFC	6° CCFMG
Sory Kéita	Garage Administratif	Mécanicien	5° CCFC	6° CCFMG
Abdoulaye Camara	Garage Administratif	Dactylo	4° CCFC	5° CCFC
M ^{me} Mariam Maiga	M/TTT	Dactylo	4° CCFC	5° CCFC
Badou Camara	Direction Transp.	Commis	7° A CCFC	7° B CCFC
Mamadou Cissé	Office Tourisme	Guide Exposit	4° CCFC	5° CCFC
Djibril Diallo	ESSOR	Journaliste	7° A CCFC	7° B CCFC
Moussa Camara	SCINFOMA	Caméraman	7° B CCFC	8° A CCFC
Ibrahima Kéita	ESSOR	Journaliste	7° A CCFC	8° A CCFC
Diabagnan Touré	SCINFOMA	Opérateur	4° CCFC	5° CCFC
Mamadou Camara	SCINFOMA	Opérateur	5° CCFC	5° CCFC
Abdoulaye Traoré	ANIM	Photographe	7° A CCFC	7° B CCFC
Ahmadou Touré	Centre Emetteur	Agent I.E.M.	7° B CCFC	7° A CCFC
N'Yolo Coulibaly	CAP-Présid-VT	Cuisinier	3° CCFGM	6° CCFGM
Karamoko Niara	CAP-Présid-VT	Cuisinier	3° CCFGM	6° CCFGM
Chimouvoa Traoré	CAP-Présid-VT	Cuisinier	3° CCFGM	6° CCFGM
Ambara Timbely	CAP-Présid-VT	Jardinier	3° CCFGM	4° CCFGM
M ^{me} Fatoumata Touré	Direction Fonct. Pub.	Secrét. Dactylo	4° CCFC	5° CCFC

La présente décision prendra effet pour compter de la date de signature.

28 novembre 1973. — Sur son dossier personnel et tous les actes administratifs y figurant, désormais, les noms M^{me} Coulibaly née Aïssata Traoré seront remplacés par M^{me} Kéita née Aïssata Traoré, conformément à l'acte de mariage n° 150 du 2 septembre 1973 du Centre secondaire de Bagadadji Bamako, établi au nom de l'intéressée maîtresse du second cycle de 3° classe 5° échelon, mle 222.17-V, en service à l'Ecole fondamentale de Niaréla Bamako.

30 novembre 1973. — Est constaté, pour compter du 4 novembre 1973, l'avancement automatique au 2° échelon de son grade de M. Adama Diarra, technicien du Génie civil et des Mines de 3° classe 1^{er} échelon en service à l'ECICA à Bamako.

ADDITIF à l'article premier de la décision n° 1708 MT-DN FPP-3 du 5 octobre 1973 portant constatation de franchissements automatiques d'échelons du personnel des différents corps des Postes et Télécommunications du Mali.

HIERARCHIE A.

b) Corps des Ingénieurs.

Ajouter :

Au grade d'Ingénieur de 3° classe 4° échelon :

M. Abou Dia, p-c du 24-11-73,
ingénieur de 3° classe 3° échelon.

Le reste sans changement.

Ministère des Finances

1989 MF-DNB-AC. — Par arrêté en date du 26 novembre 1973, une avance de trésorerie remboursable de quarante huit millions trois cent trente trois mille cinq cents frs maliens (48.333.500) est accordée à la SONAREM (Société nationale de Recherche et d'Exploitation des Ressources minières de la République du Mali) pour assurer le premier versement sur le contrat 73 690 du 4 avril 1973 passé entre la Sonarem et Techno-export, modifié par l'avenant n° 1 du 19 octobre 1973.

Cette avance sera régularisée sur le Budget d'Etat 1974.

La somme de 48.333.500 FM sera créditée au compte 50608-73 à la BDM.

1990 MF-DNB-AC. — Par arrêté en date du 26 novembre 1973, une avance de trésorerie de dix millions de francs maliens (10.000.000) est accordée à l'Ambassade du Mali à Berlin (DDR) pour règlement des impayés au titre des frais d'aménagement, d'installation et de décoration du stand permanent du Mali à la Foire de printemps de Leipzig.

Cette somme sera régularisée sur le Budget d'Etat 1974.

1994 MF. — Par arrêté en date du 27 novembre 1973, est ordonnée au profit de l'Entreprise Jean Gautier, la restitution de la somme de 211.865 francs maliens, montant des droits d'enregistrement indûment perçus.

Est ordonnée au profit de M. Moussa Niang, BP 611 à Bamako, la restitution de la somme de 100.000 francs maliens, correspondant au montant des taxes de délivrance de permis des Recherches minières indûment perçus.

Est ordonnée au profit de M. René Lescout, la restitution de la somme de 366.221 francs maliens, montant des droits d'enregistrement indûment perçus.

Est ordonnée au profit de M. Tidiani Cissé, la restitution de la somme de 140.840 francs maliens, montant des droits d'enregistrement indûment perçus.

Est ordonnée au profit de la Compagnie d'Assurances générales, la restitution de la somme de 101.360 francs maliens, montant des droits d'enregistrement indûment perçus.

Est ordonnée au profit de la Compagnie d'Assurances « La Foncière » s/c de l'Agence malienne d'Assurances, domiciliée chez BMCD sous n° 100.030, la restitution de la somme de 48.372 francs maliens correspondant au montant des acomptes provisionnels sur le revenu des valeurs mobilières devenues sans objet.

Les sommes dont les remboursements sont-ci-dessus ordonnés, seront imputées au Budget national :

— Chapitre 20-03, article premier pour le remboursement des droits restituables : 502.437 francs maliens.

— Chapitre 20-03, Art. 2 pour le remboursement des droits indûment perçus : 466.221 francs maliens.

2004 MF-DNI. — Par arrêté en date du 29 novembre 1973, sont autorisées la cession et la mutation des immeubles ci-après :

1° Titre foncier n° 312 du cercle de Kayes, sis à Kayes-NDi par M. Salah Koury, commerçant à Kayes, au D^r Mohamed Soumaré à Kayes.

2° Titre foncier n° 238 du cercle de Kayes, sis à Kayes par les Etablissements Vézia-Mali à M. Lassana Traoré, commerçant à Kayes.

3° Titre foncier n° 304 du cercle de Kayes, sis à Kayes par les Etablissements Vézia-Mali à M. Ousmane Coulibaly, commerçant à Kayes.

4° Titre foncier n° 302 du cercle de Kayes, sis à Kayes-N'Di par les Etablissements Vézia-Mali à M. Cheick Oumar Sall, comptable au Trésor à Kayes.

5° Titre foncier n° 100 du cercle de Kayes, sis à Kayes par les Etablissements Peyrissac-Mali à M. Kalifa Kane, commerçant à Kayes.

6° Titres fonciers n° 81 et 135 du cercle de Kayes, sis à Kayes par les Etablissements Buhari et Teisseire à M. Demba Sissoko, ex-gérant à Kayes.

7° Titre foncier n° 127 du cercle de Kita, sis à Kita par la Compagnie du Niger Français à la Société SOMUCO à Kayes.

8° Titres fonciers n° 66, 76 et 165 du cercle de Kayes, sis à Kayes par la Compagnie FAO à l'Etat du Mali.

9° Titre foncier n° 125 du cercle de Kayes, sis à Kayes par les Etablissements Maurel et Prom à M. Mamadou Diallo, commerçant à Kayes.

10° Titre foncier n° 451 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Héritiers Hanna Koury, commerçants à Kayes, à M. Fily Diaouné, commerçant à Kayes.

11° Titre foncier n° 234 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Sieurs Emil et Alexandre Seba, commerçant à Kayes, à M. Bassouka Niangado, commerçant à Kayes.

12° Titre foncier n° 38 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par M. Julien Lamé, commerçant à Kayes, à M. Baba N'Diaye, agent des PTT à Kayes.

13° Titres fonciers n° 296 et 297 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par la Société Auxilière Immobilière à Kayes, à M. Moussa Niang, commerçant à Kayes.

14° Titre foncier n° 9 du cercle de Kita, sis à Kita, par les Etablissements Maurel et Prom, à M. Ousmane Kéita, commerçant à Kita.

15° Titre foncier n° 416 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements J. A. Delmas à Dakar, à M. Cheick Diallo, mécanicien à Kayes.

16° Titres fonciers n° 101 et 126 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Maurel et Prom à M. El-Hadj Dahirou Wane, marabout à Kayes.

17° Titre foncier n° 170 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par M. Salim Bittar, commerçant à Kayes, à M. Boubou Dembélé, commerçant à Kayes.

18° Titre foncier n° 102 du cercle de Kayes, sis à Kayes-N'Di, par les Etablissements Peyrissac à M. El-Hadj Bocar Niangado, commerçant à Kayes.

19° Titre foncier n° 323 du cercle de Ségou, sis à Ségou, par M. Ibrahim Wehbe, commerçant à Bouaké, à M. Maki Koreissi Tall, Statistique à Bamako.

20° Titre foncier n° 1467 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par les Héritiers Georges Ablaines, commerçants à Bamako, à M. Fodé Sawané, commerçant à Bamako.

21° Titre foncier n° 1673 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par les Héritiers Georges Ablaines, commerçants à Bamako, à M. Sidiki Soumaoro, commerçant à Bamako.

22° Titre foncier n° 252 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par la Compagnie FAO à M. Camille Saouma, commerçant à Bamako.

23° Titre foncier n° 1405 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M. Camille Saouma, commerçant à Bamako, aux sieurs Makanciré Cissé et Tidiani Kouma, commerçants à Bamako.

24° Titres fonciers n° 127 et 191 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Maurel et Prom à M. El-Hadj Dahirou Wane, marabout à Kayes.

25° Titre foncier n° 494 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Lacomb à Dakar à M. Aliou Daff, commerçant à Kayes.

26° Titre foncier n° 368 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Buhan et Teisseire, à M. Mamadou Diallo, commerçant à Kayes.

27° Titre foncier n° 90 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Buhan et Teisseire à M. Samba Ba, commerçant à Kayes.

28° Titre foncier n° 279 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par MM. Assad et Jacob Goussoub, commerçants à Bamako, aux sieurs Mohamed Diawara et Lamine Doumbia, commerçants à Bamako.

29° Titre foncier n° 179 du cercle de Ségou, sis à Ségou, par M. Georges Bounemer, commerçant à Ségou, à M. Bouba Thiéro, commerçant à Ségou.

30° Titre foncier n° 1413 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M. J. Souccar, commerçant à Bamako, à M. Moussa Diawara, commerçant à Brazzaville.

31° Titres fonciers n°s 123 et 124 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Maurel et Prom aux Etablissements Dossolo Traoré, Bamako.

32° Titres fonciers n°s 281, 282 et 283 du cercle de Kayes, sis à Kayes-N'Di, par les Etablissements Maurel et Prom aux Etablissements Dossolo Traoré.

33° Titre foncier n° 1293 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par la Société civile immobilière à Bamako, à la Société d'Exploitation Cinématographique (SECMA).

34° Titre foncier n° 430 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par la Société civile immobilière à Kayes à la Société d'Exploitation Cinématographique (SECMA).

35° Titre foncier n° 21 du cercle de Bafoulabé, sis à Mahina, par M. Elias Bittar, commerçant à Mahina, à M. Bakary Sangaré, commerçant à Mahina.

36° Titre foncier n° 22 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M^{mes} Simone et Marie-Louise Moukarzel, à M. Simballa Sylla, commerçant à Bamako.

37° Titre foncier n° 1450 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M. Fahim Sawané et les Héritiers Brahim Chagouri, commerçants à Bamako, à M. Djédi Dramé, commerçant à Bamako.

38° Titre foncier n° 26 du cercle de Mopti, sis à Mopti, par M. Jah Jah Youssef, commerçant à Mopti, à M. Ousmane Konta dit Konko, commerçant à Mopti.

39° Titre foncier n° 118 du cercle de Kayes, sis à Kayes, par les Etablissements Vézia-Mali, à la Somiex.

40° Titres fonciers n°s 345, 347 et 1316 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M. André Bouquet, à l'Institut national de Prévoyance sociale (INPS) Bamako.

41° Titres fonciers n°s 287 et 1837 du cercle de Bamako, sis à Bamako, par M. Bez Toubia dit Toubaoui Achkar, à M. Alou Bathily, commerçant à Bamako.

Au vu d'une ampliation du présent arrêté, les gestionnaires des Domaines à Kayes, Bamako et Mopti procéderont aux mutations susvisées dès que les intéressés leur auront déposé les pièces prévues par la réglementation foncière et dans le délai fixé à l'article 3 ci-dessous.

Les autorisations accordées ci-dessus sont valables à condition que les mutations interviennent dans les six mois qui suivent la date de signature du présent arrêté. Passé ce délai, ces autorisations deviennent caduques.

2005 MF-DNB-SB-BLP. — Par arrêté en date du 29 novembre 1973, sont autorisés au Budget d'Etat 1973 les virements de crédits ci-après :

SECTION 60 = EQUIPEMENT — INVESTISSEMENT

Chapitre 60.01 Budget d'Equipelement :

Art. 11. — Ministère de l'Information.

	Ouverture	Annulation
Paragraphe 1 Equipement Centre Emetteur Kati	1.700.000	
Paragraphe 2 Extension Maison Radio	4.225.000	
Paragraphe 3 Bâtiment devant abriter groupe Electrogène du Centre Emetteur de Kati		2.525.000

Art. 2. — La répartition des crédits de l'article 11 (Ministère de l'Information) du chapitre 60.01 Equipement — Investissement est modifiée comme suit :

Paragraphe 1 Equipement Centre Emetteur Kati	4.300.000
Paragraphe 2 Extension Maison Radio diffusion nationale	13.225.000
Paragraphe 3 Bâtiment abritant groupe électrogène Kati	2.475.000

2006 MF-DNB-SB-BLP. — Par arrêté en date du 29 novembre 1973, le contrat de marché du 31 mai 1973 de francs maliens 4.950.000 établi entre l'Administration et l'Entreprise DRASILO pour la construction d'un local devant abriter le groupe électrogène du Centre émetteur de Kati est résilié pour compter du 20 novembre 1973.

Le reliquat des crédits sera transféré à la construction de la clôture de la Maison de la Radiodiffusion nationale.

2009 DNI. — Par arrêté en date du 29 novembre 1973, sont rendus exécutoires les Etats de liquidation des Contributions indirectes et taxes assimilées concernant l'exercice 1973 s'élevant au total à la somme de cent trente neuf millions sept cent dix neuf mille quatre cent quatre vingt dix neuf francs (139.719.499).

2010 MF-DNI. — Par arrêté en date du 29 novembre 1973, sont rendus exécutoires les rôles de Contributions directes et taxes assimilées concernant l'exercice 1973 s'élevant au total à la somme de soixante quatorze millions neuf cent soixante treize mille sept cent quatre vingt dix (74.973.790) francs.

La date de mise en recouvrement est fixée au 1^{er} janvier 1973.

0033 MF-DNI-SI. — Par décision en date du 21 août 1973, il est prononcé le dégrèvement d'office et l'admission en non valeur d'une somme de cent dix millions six cent seize mille cinq cent (110.616.500) francs.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, Secondaire
et de la Recherche Scientifique**

Par arrêtés en date des :

29 novembre 1973. — M. Thièman Coulibaly, inspecteur de l'Enseignement fondamental, 1^{re} classe 4^e échelon, est nommé directeur adjoint à la Direction nationale de la Planification des Affaires administratives et financières.

M. Tiécoura Diarra, professeur de l'Enseignement secondaire, 3^e classe 4^e échelon, précédemment proviseur du Lycée de Banankoro, est nommé directeur adjoint à la Direction de l'Enseignement secondaire général technique et professionnel.

M. Thierno Diarra, professeur de l'Enseignement secondaire, 1^{re} classe 2^e échelon, inspecteur des Instituts pédagogiques d'enseignement général, est nommé cumulativement avec ses fonctions, directeur adjoint à la Direction nationale de l'Institut pédagogique national et de l'Enseignement normal.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de signature.

Il est créé un Comité scientifique malien chargé de l'organisation et de la coordination des activités de la Station d'observation cosmique soviéto-malienne de Bamako.

Le Comité scientifique malien est composée de :

- Le Directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique.
- Le Chef de DER des Sciences physiques de l'Ecole normale supérieure.
- Le Chef de DER de Mathématiques de l'Ecole normale supérieure.
- Le Chef de DER de Topographie de l'Ecole nationale d'ingénieurs.
- Un professeur de l'Ecole nationale d'ingénieurs.
- Le Directeur de l'Institut national de Topographie.
- Un ingénieur géodésien.

ADDITIF à l'arrêté interministériel n° 1639 MESSRS-MSPJ AS-DNESRS portant nomination de personnel enseignant à l'Ecole nationale de Médecine.

Sont promus au grade d'assistants-chefs de clinique à l'Ecole nationale de Médecine à compter d'octobre 1973 les chargés de cours dont les noms suivent :

Après :

5. Abdoulaye Kanté, option Sciences cliniques, spécialité Médecine générale.

Ajouter :

6. Abdoulaye Ag Rhaly, option Sciences cliniques, spécialité Médecine générale.

ADDITIF à l'arrêté interministériel n° 1639 MESSRS-MSPJ AS-DNESRS portant nomination de personnel enseignant à l'Ecole nationale de Médecine.

Sont promus au grade d'assistants-chefs de clinique à l'Ecole nationale de Médecine à compter d'octobre 1973 les chargés de cours dont les noms suivent :

Après :

6. Abdoulaye Ag Rhaly, option Sciences cliniques, spécialité Médecine générale.

Ajouter :

7. Souleymane Dia, option Sciences fondamentales, spécialité Pharmacie.

Par décisions en date des :

27 novembre 1973. — Le jury des examens de fin de cycle, session de novembre 1973, de l'Institut polytechnique rural de Katibougou qui se dérouleront du lundi 26 novembre au samedi 1^{er} décembre 1973, est composé comme suit :

Président :

- Baba Akhib Haïdara, directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique.

Vice-président :

- Djibril Aw, directeur général de l'Institut d'Economie rurale.

Secrétariat :

- Oumarou Diakité, secrétaire général administrateur IPR ;
- Othon Barthe, chef d'Exploitation IPR ;
- Oumar Togo, professeur de Chimie IPR ;
- Soungalo Coulibaly, professeur de Machinisme IPR ;
- M^{me} Camara, adjointe administrative IPR ;
- Kéita, commis d'Administration IPR ;
- Karim Kanté, aide-bibliothécaire IPR ;
- Mamadou Ballo, maître d'Internat IPR.

Membres :

- Ba Traoré, directeur adjoint de la Fonction publique ;
- Kaba Camara, Direction du Plan ;

- Samou Sangaré, directeur général IPR ;
- D^r Abdoul Bah, directeur Annexe IPR, Bamako ;
- Les professeurs de l'IPR :

Bakary Coulibaly, chef P.I. du service de l'Agriculture ;
 D^r Alassane Diaouré, chef du service de l'Élevage ;
 Jean Djigui Kéita, chef du service des Eaux et Forêts ;
 Dieneffa Diallo, chef du service du Génie rural ;
 Bassidy Dembélé, chef du service de la Coopération ;
 Mamadou Sarr, directeur général adjoint des Enseignements supérieurs de la DGESRS ;
 Dramane Coulibaly, chef du service des COP.

Commission d'organisation de contrôle :

- Seydou Coulibaly, IER (représentant le Directeur général de l'IER) ;
- D^r Abdoul Bah, directeur Annexe IPR.

Commission de correction des rapports et mémoires de stage et des épreuves orales pour les différentes spécialités des deux cycles (ingénieurs et techniciens) :

- MM.** Djibril Aw, directeur général de l'Institut d'Economie rurale ;
 Sékou Sissoko, directeur national de l'Agriculture ;
 N'Fagnamana Koné, directeur de la CFDT ;
 Diamouténé Dotianga, directeur général adjoint de l'Office du Niger ;
 Mamadou Bagayoko, directeur de l'Opér.-mil, Mopti ;
 Ouedji Diallo, service des CAR ;
 Van Tran Mang, Opération-arachide ;
 Modibo Diakité, Recherche agronomique ;
 Maboyo Sanghata, directeur Opération-riz, Mopti ;
 Samballa Diawara, directeur Opération-riz, Ségou ;
 Bagouro Noumazana, directeur Opération-arachide ;
 Sery Coulibaly, directeur Opération-Hte-Vallée ;
 F. Thibout, IRAT Mali ;
 Moussa Fofana, directeur de la Section des Plantes-Nouvelles, Sikasso ;
 Zacaria Traoré, représentant le Directeur national de la Coopération ;
 Lonna Traoré, CFDT Mali ;
 Moussa Kanté, Opération-Haute-Vallée ;
 Tidiani Afo Tamboura, CNRZ, Niono ;
 Samou Sangaré, IPR Katibougou ;
 Tran Van Hann, IPR Katibougou ;
 Tran Van Inn, IPR Katibougou ;
 Gence, IPR Katibougou ;
 Van Den Belt, IPR Katibougou ;
 Firouzi, IPR Katibougou ;
 Remizov, IPR Katibougou ;
 Otton Berthé, IPR Katibougou ;
 Séga Soumaré, IPR Katibougou ;
 Ousmane Touré, IPR Katibougou ;
 Benoît Joseph Diarra, IPR Katibougou ;
 N'Faly Kader Koné, Opération-mil, Mopti ;
D^r Alassane Diaouré, directeur général de l'Élevage ;

- MM.** N'Golo Traoré, directeur du CNRZ, Sotuba ;
 Daouda Sylla, directeur du Labo. central de l'Élevage ;
 Abdoul Ba, directeur général adjoint de l'IPR ;
 Boubacar Sy, directeur de l'OMBEVI ;
 Marc Claude, professeur à l'IPR ;
 Al Moustapha Coulibaly, section agrostologique CNRZ, Sotuba ;
 Habib Coulibaly, professeur à l'annexe de l'I.P.R. ;
 Samba Sidibé, directeur du Centre Avicole Inter-Etats de Sotuba ;
 Oury Barri, docteur ingénieur à la SEPOM ;
 D^r Hamadoun Issabré, directeur adjoint de l'Élevage ;
 M. Dusan Popovic, professeur à l'IPR ;
 D^r Gouro Sidibé, directeur de l'École des infirm. vétérin. ;
 D^r Baba Handane, inspecteur à l'Abattoir, Bamako ;
MM. Robert Mouty, professeur à l'annexe de l'I.P.R. ;
 Mory Niomby Kéita, Dtion nationale Eaux et Forêts ;
 Morel Jean, Direction nationale Eaux et Forêts ;
 Sayer Jeffrey, Direction nationale Eaux et Forêts ;
 Mouty Robert, Direction nationale Eaux et Forêts ;
 Parkan Joser, IPR Katibougou ;
 Cosse Jean, IPR Katibougou ;
 Alassane Konaré, Opération-pêche, Mopti ;
 Abdou Souméilou, IPR Katibougou ;
 D^r Koumaré, Institut phytothérapie de médecine tradit. ;
MM. Jean Djigui Kéita, directeur du service des Eaux et F. ;
 Malla Idrissa, IPR Katibougou ;
 Mamadou Konaté, ingénieur des Travaux forestiers ;
 Dieneffa Diallo, directeur national du Génie rural ;
 Antoine Traoré, Bureau des études du Génie rural ;
 Siraba Traoré, chef du service des Trav. neufs, Off. N. ;
 Gordelle, conseiller technique au Génie rural ;
 Dramane Zerbo, chef de la Division du Mach. agricole ;
 M^{me} Sissoko Nina, IPR Katibougou ;
MM. Soungalo Coulibaly, IPR, Katibougou ;
 Gretsow, IPR Katibougou ;
 Dramane Coulibaly, chef du service des COP ;
 Mahamane Touré, insp. de l'Enseig. fond. Koulikoro ;
 Ralitte, expert auprès des COP ;
 Hubert Diarra, IPR Katibougou ;
 Ismaïla Traoré, service des COP ;
 Bakary Koné, service des COP ;
 Ibrahima Camara, service des COP ;
 Adama Gouene, IPR Katibougou ;
 Boubacar Kéita, IPR Katibougou ;
 Solimini Sangaré, IPR Katibougou ;
 Moussa Kanté, Opération-Haute-Vallée ;
 Lonna Traoré, CFDT.

Les membres du jury sont appelés à être présents à l'Institut polytechnique rural de Katibougou à partir du lundi 26 novembre au samedi 1^{er} décembre 1973 inclus.

29 novembre 1973. — Les élèves voltaïques boursiers CEE dont les noms suivent sont admis à l'Institut polytechnique rural de Katibougou, cycle ingénieur des Sciences appliquées :

- Sanou Niapegué ;
- Doulaye Traoré.

30 novembre 1973. — Une somme de cent quatre vingt dix mille (190.000) francs maliens est accordée à l'étudiant Sitapha Traoré (URSS) au titre des allocations familiales dues pour la période allant du 14 octobre 1971 au 30 avril 1973, en faveur de son enfant Gyorgy Traoré.

Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables sur le chapitre 46-03 du Budget national.

4 décembre 1973. — Sont nommés membres du Comité scientifique malien pour le Centre stationnaire astronomique mixte soviéto-malien :

- MM. Baba Akhib Haïdara, directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique ;
 Housseyni Dicko, chef de département d'Enseignement et de Recherche des Sciences physiques de l'Ecole normale supérieure ;
 Moussa Maïga, chef de département d'Enseignement et de Recherche de Mathématiques de l'Ecole normale supérieure ;
 Martin Michel, chef de département d'Enseignement et de Recherche de Topographie de l'Ecole nationale d'ingénieurs ;
 Diadé Traoré, directeur de l'Institut national de Topographie ;
 Oumar Bocoum, ingénieur géodésien.

5 décembre 1973. — Le jury chargé d'examiner les projets de fin d'études des élèves de 4^e année de l'ENI, en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieurs des Sciences appliquées, session 1973, est composé comme suit :

Président :

- Le Directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique.

Vice-président :

- Le Directeur général des Travaux publics.

Membres :

- Le Directeur de l'Hydraulique et de l'Energie ;
- Le Directeur général des Industries ;
- Le Directeur général de l'ENI ;
- Le Directeur adjoint de l'ENI.
- M^{lle} Hawa Santara, Direction nationale des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique ;
- M. Bakary Somé, Direction nationale des Enseignements supérieurs et de la Recherche scientifique.

Spécialité : Constructions civiles :

- MM. Mamady Diallo, Ponts et Chaussées ;
 Haggane Bathily, Laboratoire national des T.P. ;
 Mamadou M'Bo, directeur général de la Sonetra ;
 Moussa Coulibaly, directeur général de la SEMA ;
 Mamadou Bah, C.F.M. ;
 Bichat ; Carlotti ; Carer ; Debreuque ; Khatchatourov ;
 Madjivanov ; Accongiagioco ;
 Monte-Santo, chef de Projet Unesco-ENI.

Spécialité : Electromécanique :

- MM. Djibril Diallo, directeur général CFM ;
 Bocar Thiam, directeur général EDM ;
 Sy, EDM ;
 Cheickna Traoré, directeur du Labo. Energie solaire ;
 Roiseau, SGEEM ;
 Renaud, ASECNA ;
 Begtine, chef DER électricité ;
 Mejaourov, chef DER mécanique appliquée ;
 Arnaoudov ; Pouplard ; Douchet ; Lenaert ; Fidanza ;
 Forel ; Mangenot ; Preobrajenski ; Vieville (section électromécanique).

Spécialité : Topographie :

- MM. Diadié Traoré, directeur de l'INT ;
 Abdoulaye Traoré, INT ;
 Oumar Bocoum, INT ;
 Michel Martin, chef DER Topographie ;
 Nicolas ; Toulavitchous ; Vachieri, du DER Topogr.

Spécialité : Géologie :

- MM. Konaté, directeur de la Géologie et des Mines ;
 Makan Kayantao, directeur général de la Sonarem ;
 Cheick Diallo, Sonarem ;
 Boubacar Diallo, Sonarem ;
 Moctar Théra, Sonarem ;
 Breznick, directeur Projet Unesco-Hydraulique ;
 Jasmayoux, Hydraulique ;
 Gabelle, Bureau d'études (Génie rural) ;
 Piro, chef DER Géologie ;
 Coudert ; Jusserand ; Koutchkine ; Polgaire ; Ripert, DER Géologie.

La soutenance des projets se déroulera du 7 au 15 décembre 1973.

Le jury se réunira sur convocation de son Président.

RECTIFICATIF à la décision n° 1103 MESSRS-DNESRS du 27 juillet 1973 portant admission au concours direct d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration, session 1973.

Est déclaré définitivement admis au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration :

Section magistrature :

Au lieu de :

- 8. Bowin Boniface Diarra, LPK.

Lire :

- 8. Bowin Boniface Kéita, LPK.

Le reste sans changement.

Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales

Par arrêté en date du :

4 décembre 1973. — Le D^r Gaoussou Traoré, médecin de 3^e classe 1^{er} échelon, de retour de stage en France, est nommé

directeur régional de la Santé à Kayes en remplacement du D^r Kanté, appelé à d'autres fonctions.

Ministère du Commerce

2032 MC. — Par arrêté en date du 3 décembre 1973, les prix officiels des carburants, essence super, essence tourisme, pétrole et gas-oil sont fixés tels qu'ils figurent au tableau annexe joint, sur toute l'étendue du territoire de la République du Mali, pour compter du lundi 3 décembre 1973.

Les prix du Diesel-oil et du fuel-oil 1.500 sont respectivement fixés à :

- Diesel-oil 65,10 frs le litre à Bamako ;
- Fuel-oil 1500, 51.477 frs la tonne métrique à Bamako.

Dans les autres localités du Mali, les prix fixés à l'article 2 ci-dessus seront majorés des frais d'approche calculés aux tarifs officiels sur l'itinéraire et par le mode de transport le plus avantageux.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des sanctions prévues par le décret n° 224 susvisé et par la législation en vigueur.

PRIX OFFICIEL DES CARBURANTS APPLICABLES DU MALI A COMPTER DU 3 DECEMBRE 1973

REGION DE BAMAKO	SUPER	ESSENCE	PETROLE	GAS-OIL
Bamako-ville	120,00	110,00	80,00	80,00
Kati		110,00	80,45	80,45
Baguineda		110,00	80,45	80,45
Ouélessébougou		110,00	80,90	80,90
Koulikoro		110,00	81,50	81,50
Fana		110,00	82,40	82,40
Bougouni		110,00	82,80	82,80
Dioïla		110,00	83,15	83,15
Banamba		110,00	84,05	84,05
Kolokani		110,00	84,05	84,05
Tamani		110,00	84,35	84,35
Dioro (région Fana)		110,00	85,85	85,85
MALI CENTRE (EX-BOBO)				
Ségou		110,00	84,55	84,55
Markala		110,00	85,55	85,55
Kokry		110,00	87,35	87,35
Niono		110,00	87,45	87,45
Molodo		110,00	87,70	87,70
N'Débougou		110,00	87,75	87,75
Macina		110,00	87,85	87,85
Diabali		110,00	88,30	88,30
Kolongotomo		110,00	88,55	88,55
Dioro (région Kolongo)		110,00	88,18	88,18
MALI-EST (EX-BOBO)				
Sikasso		110,00	79,75	81,75
Koutiala		110,00	82,60	84,60
San		110,00	84,40	86,40
Kimparana		110,00	84,40	86,40
Mopti		110,00	86,25	88,25
Konna		110,00	87,30	89,30
Bandiagara		110,00	88,05	90,05
Pel		110,00	88,20	90,20
Douentza		110,00	91,05	93,05
Sofara		110,00	85,00	87,00
Téné		110,00	84,40	86,40
Koro		110,00	85,00	87,00
MALI-NORD (EX-PARAKOU)				
Gao, Tombouctou, etc		110,00	100,00	100,00
REGION DE KAYES				
Kayes, Mahina, Nioro, Kita, Toukoto, Nara, Kénéïba		110,00	80,00	80,00

Ministère de l'Enseignement Fondamental de la Jeunesse et des Sports

Par décision en date des :

15 novembre 1973. — Les enseignants dont les noms suivent sont mis à la disposition des Gouverneurs de Région ci-après :

Ely Koïta, MPC 2^e classe 3^e échelon, Baïlandougou va à Région Sikasso ;

Moctar Draméra, MPC 2^e classe 3^e échelon, Kassaro, va à Région de Sikasso ;

Séligui Diarra, MPC 2^e classe 2^e échelon, Kita, va à Région de Sikasso ;

Moussa N'Golo Diarraa, MA 6^e échelon Kita, va à Région Sikasso ;

M^{lle} Oumou Amadou Touré, MPCS, Toukoto II va à Région Sikasso ;

M^{me} Mariame Diabaté, MPCs, Toukoto I, va à Région Sikasso ;

Ousmane Kanté, MPC 2^e classe 3^e échelon, Gounfan, Région Sikasso ;

Mamadou Diokolo Niaré, MPC 2^e classe 2^e échelon, Kita, va à Région Sikasso ;

Abdoulaye Sidibé, MPC 2^e classe 1^{er} échelon, Kita va à Région Sikasso ;

Dramane Sangaré, MPC 2^e classe 1^{er} échelon, Kita, va à Région Bamako ;

Dramane Kéita, MA 5^e classe, Kita, va à Région Bamako ;

Mamadou Tabouré MPC 2^e classe 2^e échelon, Kita va à Région Bamako ;

M^{me} Tabouré née Fanta Touré, MA 5^e classe Kita va à Région Bamako ;

Fatogoma dit Anaole Kéita, MPCs, Kobokoto, va à Région Bamako ;

Abdoul Karim Coulibaly, MPCs, Toukoto I, va à Région Mopti ;

Diély Sidi Sacko, MPC 2^e classe 2^e échelon, Djidian, va à Région Mopti ;

Monzomba Bagayoko, MPC Gallé, va à Région Mopti ;

Abdoulaye Sissoko, MPC 2^e classe 2^e échelon, Sébékoré, va à Région Mopti ;

Soumaïla Ibrahîma Sangaré, MA 6^e classe Séfété, va à Région Mopti ;

Boubacar Kanté, MPC 2^e classe 2^e échelon, Sirakoro, va à Région Mopti ;

Signiba Koné, MPC 2^e classe 3^e échelon, Kokofata, va à Région Mopti ;

Samba Dembélé, MPC Toukoto, va à Région Mopti ;

Soumaïla Cissé, MPC 2^e classe 2^e échelon, Bamafélé, va à Région Mopti ;

Mamadi Sissoko, MPC 2^e classe 3^e échelon, Faléa, va à Région Mopti ;

Abdoul Karim Bakhaga, MPC 2^e classe 1^{er} échelon, Faraba, va à Région Mopti ;

Eréc Traoré, MPC Sombia, va à Région Mopti ;

Fodé Samaké, MSC Anglais, Cinzana, va à Région Mopti ;

Ibrahîma Maïga, MSC Math-Phy., Farako, va à Région Mopti ;

Wassamory Cemaïra, MSCC Soninkoufa (Ségou), va à Région Mopti ;

Les intéressés voyent éventuellement accompagnés des membres de leur famille régulièrement à charge.

17 novembre 1973. — La décision n° 819 MEFJS-DGEF du 12 novembre 1973 portant mutation de personnel enseignant est annulée et remplacée par la décision n° 852 MEFJS-DGEF du 15 novembre 1973.

ADDITIF à la décision n° 758 MEFJS-DGEF-BEC du 25 octobre 1973 portant admission définitive aux examens professionnels : CAP, CEAP, et CAM, session 1972.

Sont déclarés définitivement admis aux examens professionnels du CAP, CEAP et du CAM, les maîtres du second cycle, premier cycle et moniteurs adjoints classés par circonscription de l'Enseignement fondamental, session de 1972.

A. — CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE

I. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE KAYES

a) Epreuve pratique :

Maîtres du second cycle stagiaires sortis des Ecoles de Formation professionnelle :

Après :

10. Yacouba Traoré, MSC St., GS Khasso.

Ajouter :

11. Massaman Kéita, MSC St., Ambidédi ;

12. M^{me} Diarra née Aminata Bâ, MSC St., IPEG Kayes.

II. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE NIORO.

Maîtres du second cycle stagiaires sortis des Ecoles de Formation professionnelle :

a) Epreuve pratique :

Après :

9. Oumou Coulibaly, MSC St., GS Niore.

Ajouter :

10. Alassane Tangara, MSC St., Trounkoumbé.

III. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE KITA.

a) Epreuve pratique :

Maîtres du second cycle stagiaires sortis des Ecoles de Formation professionnelle :

Après :

5. Mamadou Niakaté, MSC St., Kita.

Ajouter :

6. Cheickna Touré, MSC St., Kéniéba ;

7. Fadié Sémega, MSC St., Dombia.

IV. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE BAMAKO-NORD (Kati).

a) Epreuve pratique :

Maîtres du second cycle stagiaires sortis des Ecoles de Formation professionnelle :

Après :

12. Oumar Baba Traoré, MSC St., Négala.

Ajouter :

13. Cheick Tidiani Cissé, MSC St., Nossombougou.

IX. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL DE BAMAKO-SUD.

a) Epreuve pratique :

*Maîtres du second cycle stagiaires
sortis des Ecoles de Formation professionnelle :*

Après :

10. M^{me} Diarrassouba née Assitan Samaké, MSC St., Sanankoroba.

Ajouter :

11. Agoumour Maïga, MSC St., Naréna ;
12. M^{me} Nour El Houda Ben Zakour, MSC St., Ouélessébougou.

XXI. — INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL DE TOMBOUCTOU.

a) Epreuve pratique :

*Maîtres du second cycle stagiaires
sortis des Ecoles de Formation professionnelle :*

Après :

6. Daouda Kaba, MSC St., Tonka.

Ajouter :

7. Clément Diarra, MSC St., IPEG Diré ;
8. Amadou Maïga, MSC St., IPEG Diré.

Le reste sans changement.

Gouverneur de région de Bamako

1319 CG. — Par arrêté en date du 19 décembre 1973, est érigé en village autonome le hameau de Gouassa précédemment dépendant du village de Niamakoro, arrondissement de Massigui, cercle de Dioïla, comptant actuellement 110 habitants.

Le nouveau village qui garde son ancienne appellation reste rattaché à l'arrondissement de Massigui.

La nomination du chef de village et l'installation du Conseil de village se feront conformément à l'ordonnance n° 43 bis du 28 mars 1959, ratifiée par la loi n° 59-3 du 4 avril 1959.

Gouverneur de région de Mopti

213 GRM-CAB-CE. — Par arrêté en date du 12 décembre 1973, les personnes physiques dont les noms suivent sont agréées en qualité de commerçants de 6° et 7° catégories :

MM. Kissimi Touré, A-6, Mopti, siège social Mopti ;
Samadiary Souaïbou, A-6, Mopti, siège social Mopti ;
Soumana Nimaga, A-7, Mopti, siège social Mopti ;
Amadou Siba Diallo, A-7, Mopti, siège social Mopti ;
Demba Kelly, A-7, Mopti, siège social Mopti ;
Gouro Koïta, A-7, Mopti, siège social Mopti ;
Moumouni Traoré, A-7, Djenné, siège social Djenné ;
Bassidi Touré, A-7, Djenné, siège social Djenné ;
Djibril Amadou Barry, A-7, Douentza, siège social Douentza ;
Mohamed O. Kalifa, A-7, Douentza, sièg. S. N'Gouma ;
Aly Guiré, A-7, Bandiagara, siège social Kanigogouma ;
Be-Mama Traoré, A-7, Ténenkou, siège S. Ténenkou ;
Souleymane Nango, A-7, Koro, siège S. Kopro-Pen.

Les intéressés sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur concernant le commerce qu'ils sont ainsi autorisés à exercer.

Le Directeur régional des Affaires économiques, le Directeur régional du Plan et de la Statistique et l'Inspecteur régional des Impôts sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision prendra effet pour compter de la date de signature.

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

